

Le 27 mars 2010 à 9 h 00, le Comité du Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain, s'est réuni à la Salle des Fêtes de PERONNAS, sous la présidence de Monsieur Jean-François PELLETIER, assisté de Messieurs Michel CHANEL, Yves CLAYETTE, Helmut SCHWENZER, Gérard GALLET, Charles DE LA VERPILLIERE, Vice-Présidents délégués, Madame Yannick LAURENT et Monsieur Jean-Paul EVRARD, Vice-Présidents, Messieurs Alain JEHL, Jean-Paul COURTIEUX et Noël PIROUX, Secrétaires, Madame Annie CARRIER, Messieurs Michel AGUERSIF, Guy BILLOUDET, André BORRON, Yves CLAITTE, Daniel GRAS, Denis LINGLIN, Raymond MOUSSY, Gérard MOUTTON, Michel PERRAUD, Raymond POUPON, Didier PITRE et Daniel ROUSSET, Membres du Bureau.

Outre le Président et les Membres du Bureau précités, sont également présents les délégués des Communes.

281 délégués sont présents ainsi qu'il résulte des contrôles effectués à l'entrée, 58 ont donné un pouvoir recevable.

Le quorum étant atteint (281/508), le Comité Syndical peut donc siéger.

Conformément aux dispositions des Articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Didier PITRE est élu Secrétaire de Séance.

Les dispositions prises par le Comité Syndical concernent :

- 1 - Orientations Budgétaires 2009
- 2 - Rapport Moral pour l'année 2009
- 3 - Compte-Rendu des actes effectués en 2009
- 4 - Propositions nouvelles du Bureau :
 - 4.1 : Affaires Générales :
 - . Projet de statuts
 - . Fonction d'Inspection Hygiène et Sécurité
 - 4.2 : Personnel :
 - . Modification du tableau des emplois permanents
 - . Emplois pour besoins saisonniers
 - . Renouvellement de contrat
 - . Régime indemnitaire pour la filière technique
 - . Revalorisation des prestations sociales : ticket-restaurant et chèque-vacances
 - . Protection Sociale Complémentaire Prévoyance
 - 4.3 : Electricité :
 - . Avenant au contrat de concession
 - 4.4 : Communication Electronique
 - . Conditions d'intervention des collectivités dans le déploiement du réseau de desserte Fibre Optique
 - . Nomination d'un membre au Conseil d'Exploitation de la Régie RESO-LIAin
 - . Grille tarifaire
- 5 - Compte de Gestion du Budget Principal 2009
- 6 - Compte de Gestion du Budget Annexe « Communication Electronique » 2009
- 7 - Compte de Gestion du Budget Annexe « RESO-LIAin » 2009
- 8 - Comptabilité : Compte Administratif du Budget Principal 2009
- 9 - Comptabilité : Compte Administratif du Budget Annexe « Communication Electronique » 2009
- 10- Comptabilité : Compte Administratif du Budget Annexe « RESO-LIAin » 2009
- 11- Comptabilité : Affectation des résultats du Budget Principal 2009
- 12- Comptabilité : Affectation des résultats du Budget Annexe « RESO-LIAin » 2009
- 13- Débat sur les projets de budgets 2010
- 14- Comptabilité : Budget Primitif 2010 - ouverture d'autorisations de programmes et de crédits de paiement
- 15- Comptabilité : Budget Annexe « Communication Electronique » 2010 - ouverture d'autorisation de programmes et de crédits de paiement
- 16- Vote du Budget Principal 2010
- 17- Vote du Budget Annexe « Communication Electronique » 2010
- 18- Vote du Budget Annexe « RESO-LIAin » 2010
- 19- Questions diverses
 - 60^{ème} anniversaire - Distinctions MM. Jean PEPIN et Louis BAISE

«Monsieur Jean-François PELLETIER, Président du Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et à tous pour cette assemblée générale annuelle. Avant de débiter cette réunion, il donne la parole à Christian CHANEL, Conseiller Général et Maire de Péronnas, qui nous accueille dans sa commune. »

Intervention de M. Christian CHANEL – Maire de Péronnas et Conseiller Général

« Monsieur le Président, Monsieur le Président du Conseil Général et Sénateur, Messieurs les Parlementaires, Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux et Généraux, Mesdames et Messieurs les Maires, Maires-Adjoints, Délégués, Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs, je voudrais vous dire le vif plaisir que j'éprouve à vous accueillir, en mon nom personnel et en celui de mes collègues, dans notre salle des fêtes communale et vous souhaiter la bienvenue.

Ce n'est pas la première fois que vous venez à PERONNAS, donc j'espère que vous trouverez ici, encore cette année, l'ambiance propice à vos débats, pour cette assemblée générale et pour fêter le 60^{ème} anniversaire de votre Syndicat. Je sais que vous avez un ordre du jour chargé, que vous êtes déjà tous venus à Péronnas, donc je ne vous représenterai pas la commune.

Simplement un mot sur la commune, avec l'ouverture de notre Centre Culturel, en face du stade de foot. Ce Centre, d'un montant de plus de 3 Millions d'€uros, regroupe des salles de réunion pour nos 60 associations, le conservatoire à rayonnement départemental géré par la communauté d'agglomération de Bourg en Bresse, l'ADDIM, et un auditorium de 200 places permettant de recevoir des spectacles, du théâtre, des conférences ou des assemblées générales. Les élus ont aussi voulu faire un effort particulier dans le sens du développement durable, puisque cet équipement est chauffé au bois ainsi que les bâtiments le jouxtant.

Pour 2010, nous avons programmé des travaux de voirie conséquents, avec réfection de l'éclairage public et, sur 2010-2011, nous rénovons l'entrée Sud de la commune sur la RD 1083, avec un effort particulier sur les modes doux, sur l'esthétique et l'éclairage public, car c'est une des entrées principales de Péronnas et de l'agglomération. Nous travaillons déjà avec le Syndicat qui nous aide et nous apporte son concours pour l'enfouissement des réseaux : une de nos priorités étant la qualité de vie et l'environnement. Cette aide est appréciable et appréciée d'autant plus que nous nous sommes engagés avec la ville de BOURG EN BRESSE sur une charte environnementale. Je tiens Monsieur le Président à vous en remercier.

PERONNAS, c'est aussi les zones d'activités de Monternoz et des Bruyères, avec 70 entreprises et 1000 emplois. Je vous transmets leur attente et leur impatience de voir arriver le Haut Débit. Mais, je sais que vous allez en parler et je suis certain que nous trouverons une solution dans les mois à venir.

Je ne serai pas plus long, mais avant de terminer, je voudrais aussi vous remercier pour la prise en compte et les réponses apportées aux habitants du canton de PERONNAS qui ne bénéficiaient pas de l'ADSL ou qui attendent le Haut Débit.

Bon courage pour cette journée de travail et bon anniversaire pour le Syndicat qui fête ses 60 ans, mais qui ne part pas à la retraite au contraire c'est une nouvelle carrière qui se dessine pour les prochaines décennies. Je vous souhaite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues, une agréable assemblée générale. »

Intervention de M. Jean-François PELLETIER

« Merci Monsieur le Maire, pour ce mot d'accueil.

A mon tour, je voudrais particulièrement remercier ce matin les élus qui vont nous accompagner dans nos travaux, notamment nos parlementaires :

- Madame Sylvie GOY-CHAVENT, Sénateur, qui devra s'absenter en cours de réunion et nous rejoindra, de nouveau aux alentours de midi,
- Monsieur Damien ABAD, Député européen et Conseiller Régional, qui nous rejoindra dans la matinée,
- Monsieur Rachel MAZUIR, Sénateur et Président du Conseil Général de l'Ain, et Monsieur Jacques BERTHOU, Sénateur qui devront s'absenter, tous deux, en cours de réunion,
- ~~Monsieur Xavier BRETON, Député, qui nous rejoindra également en cours de réunion,~~

ainsi que

- Monsieur Charles de La VERPILLIERE, Député et également Vice Président délégué de notre bureau.

J'excuse d'ores et déjà nos Députés, Maître Etienne BLANC, retenu par des obligations municipales, ainsi que Monsieur Michel VOISIN, en déplacement à l'étranger. J'excuse également Monsieur Régis GUYOT, Préfet de l'Ain ; absent du Département aujourd'hui, il ne pouvait pas être à nos côtés, ce qu'il regrette. Il s'est néanmoins fait représenter par Monsieur Jean BONELLI, Directeur Départemental des Territoires de l'Ain.

Je salue également les conseillers régionaux et généraux qui ont pris de leur temps pour être présents à ce rendez-vous. Je n'oublie pas non plus nos collègues maires, toujours nombreux et assidus, marquant ainsi leur grand intérêt à notre structure.

Je souhaite également remercier de leur présence :

- *Les représentants de nos concessionnaires ERDF et GrDF : Monsieur Frédéric SOUMAGNAC, Directeur Territorial et ses collaborateurs Monsieur Marc DROCHON et Madame Ghislaine CHUET-CRUSSY.*
 - *Le Payeur Départemental, Monsieur Jean Claude BADUEL, représentant Madame Martine VIALLET, Trésorier Payeur Général.*
 - *La FDSEA, représentée par un de ses Vice-Présidents, Monsieur Jean François THOMASSON.*
 - *Monsieur Gilbert LIMANDAS, Président de la Chambre d'Agriculture.*
- et les représentants de la Presse.*

Je profite également de cette tribune pour remercier tous les partenaires du Syndicat, entreprises et maîtres d'œuvre, qui par leurs actions journalières, transportent notre image dans tout le département. Ils nous rejoindront tout à l'heure.

Enfin, je souhaite souligner le travail effectué tout au long de l'année par les collaborateurs du Syndicat. Je veux faire état ici, de l'esprit d'entreprise véhiculé par tout le personnel administratif et technique de notre syndicat. Que tout le personnel en soit largement remercié. Je tiens à remercier tout particulièrement Patrick CHAIZE, Directeur du Syndicat, qui dirige cette structure avec une main de maître, comme un capitaine dirige son navire.

L'année 2009 a été une année particulièrement riche en activités pour le Syndicat. En effet, la dernière compétence en date « la communication électronique » a pris un essor considérable avec l'ouverture à la commercialisation sur des communes de la zone pilote située dans le Pays de Gex et le Bassin Bellegardien concernant le réseau fibre optique très haut débit. Le Pays de Gex n'est que l'amorce de l'opération, et petit à petit le réseau fibre optique très haut débit tisse sa toile sur d'autres communes afin qu'en 2013, tout le département de l'Ain ait accès au réseau très haut débit.

Cette opération, tant par sa forme que par son mode de gestion, est unique en France. Le Syndicat est pris pour exemple et est sollicité de toute part pour des visites de la salle de supervision et des explications sur le réseau LIain. Nous avons récemment reçu les syndicats de la Loire, du Jura, de l'Allier, de la Haute Savoie, de l'Yonne, et des élus de la ville de Mâcon. Nous allons dans peu de temps accueillir les Présidents des syndicats d'énergie de Rhône Alpes, ainsi que des représentants de l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes). Nous sommes aussi sollicités depuis quelque temps par les grands opérateurs nationaux...

En 2009, nous avons également renouvelé les réunions des commissions géographiques d'échanges afin de venir à votre rencontre pour être à l'écoute de vos remarques. L'édition 2009 a aussi été l'occasion de vous présenter, en détails, le projet de réforme des statuts, que nous aborderons lors de cette assemblée générale.

En 2010, le Syndicat a 60 ans. 60 ans au service des communes, 60 ans à œuvré pour donner au département des infrastructures performantes en matière de réseaux. Ces soixante années ont vu le Syndicat évoluer. Les compétences se sont étoffées, les moyens matériels et humains aussi. En revanche, la philosophie, elle, est toujours restée la même : donner à tous les moyens d'accès aux réseaux dans une parfaite équité.

Je vous remercie de votre attention, et sans plus tarder je vous propose d'ouvrir cette assemblée générale, dont l'ordre du jour s'affiche maintenant et de nommer un secrétaire de séance, sachant que traditionnellement ce rôle est dévolu au plus jeune de notre bureau soit, Monsieur Didier PITRE, qui devra assumer cette responsabilité.

1 – Débat d’Orientations Budgétaires

Conformément à l’article 10 du règlement intérieur en vigueur à ce jour, il a été adressé à chacun des délégués, joints à la convocation, les projets de Budgets 2010 : Budget Principal – Budget Annexe Communication Electronique – Budget Annexe RESO-LIAin. Chaque délégué était invité à faire part au Président, par écrit, des remarques ou suggestions éventuelles qu’il avait à formuler. Ainsi, en début de séance, le Président peut répondre aux questions posées par les délégués et faire les commentaires nécessaires.

Aucune question n’étant parvenue au SIEA, le Président propose de passer à l’étude du point suivant en rappelant que chacun des membres présents pourra s’exprimer au cours de la réunion.

Par ailleurs, le Président rappelle que ce débat d’orientations budgétaires, qui doit avoir lieu en début de séance, n’a pas en lui-même un caractère décisionnel mais, néanmoins, il doit donner lieu à la délibération prenant acte de sa tenue.

* * * * *

2 – Rapport Moral pour l’Année 2009

2.1 – Activités depuis l’Assemblée Générale du 28 Mars 2009

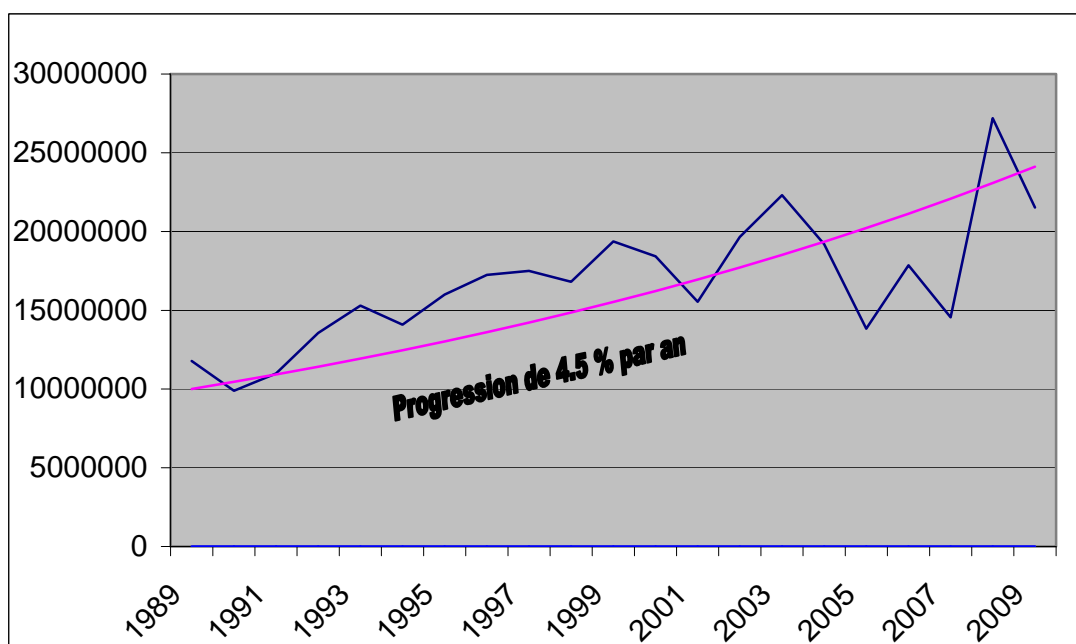
Concernant le Bureau, celui-ci s’est réuni 4 fois : les 26 juin, 2 octobre et 27 novembre 2009 ainsi que le 12 mars 2010.

2.2 – Règlements effectués : 29.489.414 € TTC (soit 2.457.451 €/mois)

qui se répartissent ainsi :

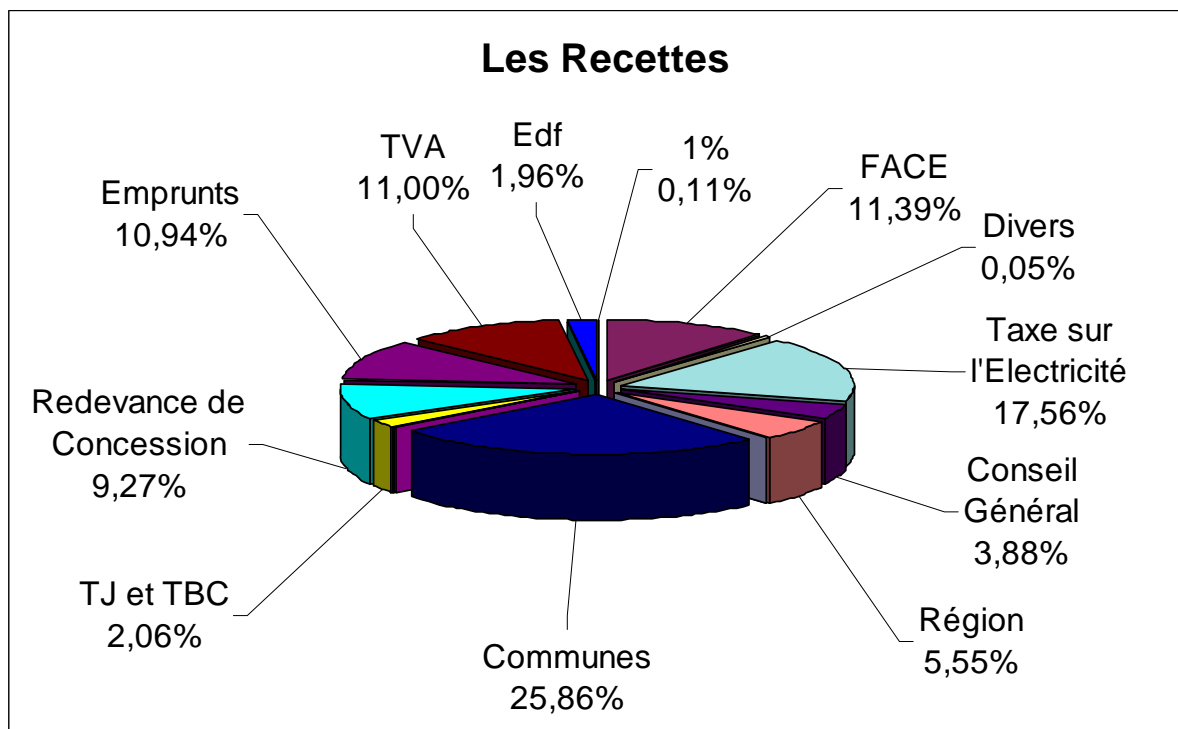
. 2.834.048 € en Renforcement.....	(9,61 %)
. 6.877.718 € en Esthétique.....	(23,32 %)
. 4.836.614 € en Extension.....	(16,40 %)
. 5.254.960 € en Eclairage Public.....	(17,82 %)
. 1.663.134 € en Télécom.....	(5,64 %)
. 61.006 € en Gaz.....	(0,21 %)
. 1.123.281 € en Zones Blanches ADSL (Haut Débit)	(3,81 %)
. 6.838.653 € en Très Haut Débit.....	(23,19 %)

2.3 – Règlements effectués annuellement (hors Haut Débit)



Ce graphique fait apparaître une progression de 4,5 % en moyenne sur les 20 dernières années, ce qui permet de souligner l'effort soutenu du SIEA sur les 20 dernières années en matière de travaux.

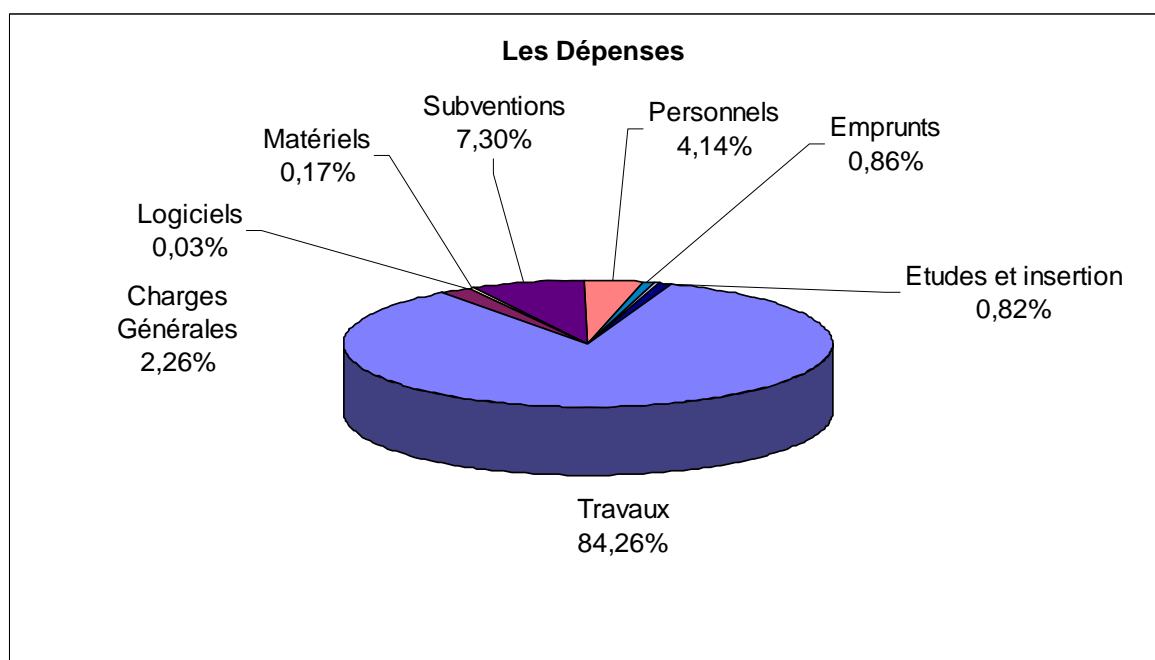
2.4 – Les Recettes



Les recettes proviennent essentiellement de :

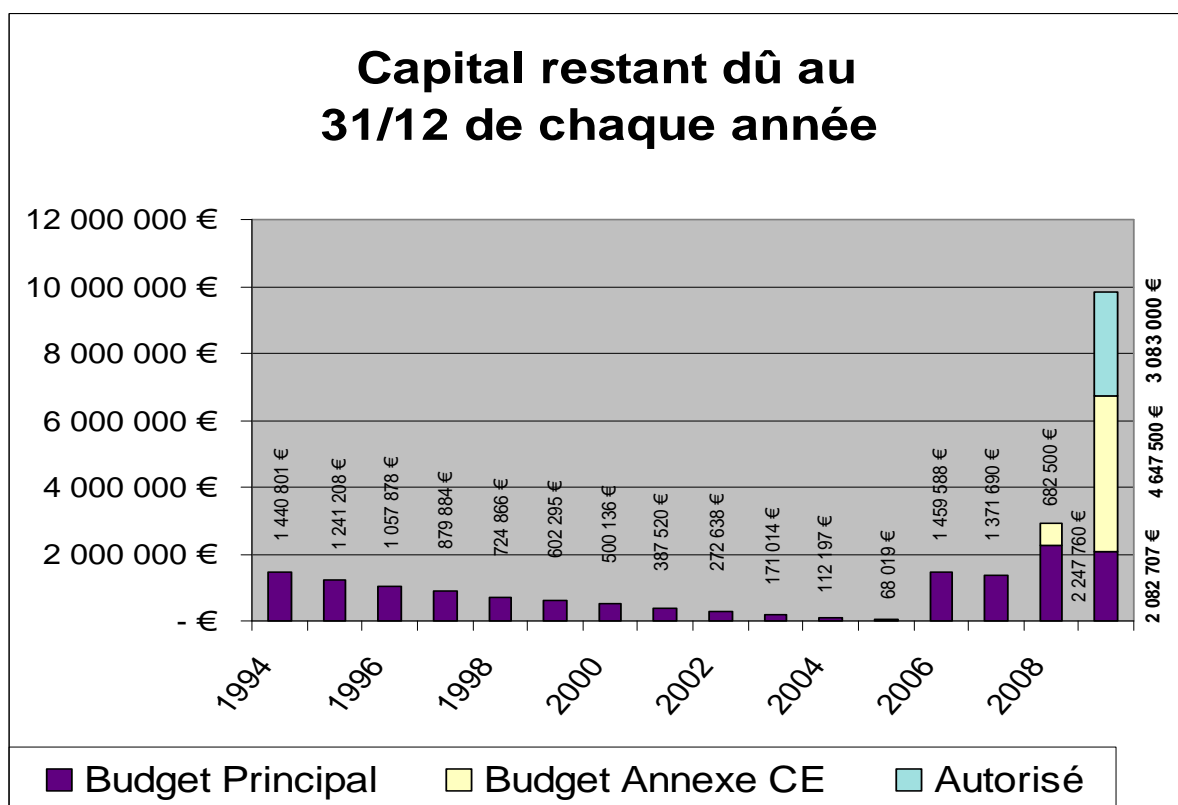
- la participation des communes,
 - la taxe sur l'électricité,
 - les emprunts,
 - le FACE (Fond d'Amortissement des Charges d'Electrification),
 - la redevance de concession,
- ainsi que les subventions des Conseils Régional et Général.

2.5 – Les Dépenses



Il est important de noter qu'il s'agit principalement de dépenses pour les travaux, subventions et études. Celles-ci représentent plus de 85 % des dépenses.

2.6 – Les Emprunts



Il s'agit principalement d'emprunts pour faire face aux travaux concernant la Communication Electronique dont un de 3.083.000 € autorisé mais non réalisé à ce jour.

2.7 – Congrès de la Fédération Nationale des Collectivités

Concédantes et Régie (FNCCR)

La FNCCR organise tous les 3 ans un Congrès National. Cette année, le 34^{ème} congrès a eu lieu à ANNECY du 22 au 25 septembre. Les membres du Bureau ayant participé à ce congrès sont Messieurs :

- Jean-François PELLETIER , Président
- Michel CHANEL, 1^{er} Vice-Président Délégué
- Yves CLAYETTE, 2^{ème} Vice-Président Délégué
- Gérard GALLET, 4^{ème} Vice-Président Délégué
- Denis LINGLIN, Membre du Bureau
- André BORRON, Membre du Bureau
- Daniel GRAS, Membre du Bureau.

Ils ont assisté à plusieurs tables rondes et réunions sur l'Electricité mais également sur le « Très Haut Débit ». M. Michel CHANEL a, en particulier, participé à une table ronde sur le thème « Réseaux Fibres Optiques – Très Haut Débit – Zones Blanches, Grises » et a pu apporter le témoignage du projet du Syndicat.

2.8 – Les Commissions de Travail du SIEA

Afin de faciliter le travail du Bureau, des commissions « thématiques » ont été mises en place en 2008. Elles sont au nombre de 9, formées au sein du Bureau :

- Affaires juridiques – Appels d'Offres – DSP
- Commissions Géographiques d'Echanges – Esthétique

- Communication Electronique – RESO-LIAin
- Gaz
- Eclairage Public – Energies Renouvelables
- Economies d’Energie – SIG
- Relations avec ERDF et GrDF – Evolution des aides
- Finances – Personnel
- RSE – Statuts.

Ces commissions se sont réunies à plusieurs reprises. Au cours de cette réunion, un compte-rendu des divers travaux réalisés par celles-ci sera fait par les responsables de chacune d’entre elles.

* * *

La parole est donnée à M. Gérard GALLET – Vice-Président Délégué chargé de l’Electrification, l’Eclairage Public et des C.G.E..

2.9 – Commissions Géographiques d’Echanges (C.G.E.)

Après avoir remercié le Président et salué l’Assemblée, M. Gérard GALLET présente les travaux de ces commissions. C’est la 2^{ème} année que se tiennent ces réunions, puisque celles-ci ont été mises en place en 2008.

En 2009, entre le 1^{er} et le 15 octobre, ont été organisées 13 réunions à travers le Département auxquelles étaient conviés les Maires et Délégués des communes concernées ; le Département ayant été découpé en 13 secteurs géographiques.

Concernant le taux de participation, il a été de :

- 31 % concernant les délégués,
- 47 % concernant les communes représentées.

Ces réunions de commissions d’échanges géographiques permettent un dialogue de proximité avec les élus ainsi que de mieux cerner les problèmes qu’ils rencontrent et leurs besoins. Les rencontres de 2009 ont permis en particulier :

- d’une part, de présenter la réforme des Statuts du Syndicat et donc de donner les explications nécessaires,
- d’autre part, de s’entretenir de divers aspects financiers.

Ces rencontres seront reconduites dès l’automne 2010 en tentant d’améliorer l’organisation en particulier concernant les horaires. Mais il est difficile de satisfaire chacun. Elles porteront vraisemblablement sur la réforme des statuts et sur les énergies renouvelables et seront, une nouvelle fois, l’occasion d’un échange constructif sur les points que vous souhaitez nous soumettre.

2.10 – Electrification - Eclairage Public – Energies Renouvelables

*** Programme 2009 :**

. Electrification.....	16.362.400 €
dont :	
. extensions.....	4.500.000 € (marque le développement de notre territoire)
. enfouissement.....	3.500.000 €
. programme environnement.....	1.500.000 €
. génie civil – travaux coordonnés...	2.000.000 €
. Eclairage Public.....	6.186.500 €
dont :	
. extension/modernisation.....	5.500.000 €
. lotissements.....	250.000 à 300.000 €
sans oublier les travaux d’entretien : 186 communes ayant bénéficié d’une aide à ce titre en 2009.	
Pour information : à ce jour, 357 communes ont un contrat d’entretien.	

Soit un total de..... 22.460.090 €

* Subventions versées aux Communes urbaines :	
. Electrification.....	94.048 €
. Eclairage Public.....	237.979 €
Soit un total de.....	332.027 €

Concernant l'Eclairage Public, comme il a été expliqué lors des réunions des Commissions Géographiques d'Echanges, les communes et le Syndicat sont dans une année de transition du fait de la modification des statuts en cours ; ceci, suite à une des observations faites par la Chambre Régionale des Comptes. Point qui avait été traité lors de l'Assemblée Générale du 28 mars 2009.

L'éclairage public est appelé à être modifié profondément. Mais le Bureau continuera à vous proposer le même investissement du Syndicat. Il s'agit d'une modification du fonctionnement mais la part reversée sur les fonds propres ne sera pas modifiée à la baisse. Elle sera équivalente aux années précédentes.

Concernant les Energies Renouvelables, la commission, ayant en charge ces dossiers, s'est réunie plusieurs fois car il s'agit d'un sujet d'actualité. Après des discussions constructives, son positionnement est le suivant concernant :

- l'éolien : pas d'intervention du SIEA et laisser les opérateurs faire.
- l'hydroélectricité : poursuite des études après avoir fait un recensement des chutes d'eau et, ensuite, faire le point pour investir sur 1 ou 2 sites.
- le photovoltaïque : avec 2 pistes retenues relatives :
 - . d'une part, à l'accompagnement technique,
 - . d'autre part, à l'implication financière.

L'intervention concernerait que les bâtiments publics avec 2 notions : rentabilité de l'équipement et équilibre financier.

2.11 – Compte Rendu d'Activités

Conformément aux Cahiers des Charges de Concession, ERDF et GrDF sont venus présenter leurs comptes rendus d'activités à la commission ad hoc du Syndicat ainsi qu'à la C.C.S.P.L. (Commission Consultative des Services Publics Locaux) qui s'est réunie le 11 décembre 2009.

* * *

Après avoir remercié M. Gérard GALLET de son exposé, M. le Président donne la parole à M. Helmut SCHWENZER, Vice-Président Délégué, concernant le Gaz et le service Energie.

2.12 – Gaz

Après avoir remercié le Président et salué l'Assemblée, M. Helmut SZCHWENZER présente son rapport concernant le gaz pour 2009 :

- nombre de communes ayant transféré leur compétence « gaz »..... 394
- montant de travaux réalisés concernant la pose de canalisations..... 61.006 €
communes concernées : Lent et St Trivier sur Moignans.
- les négociations, lancées en 2009, concernant la Délégation de Service Public (D.S.P.) pour les communes de : Argis, Boz, Magnieu, Oncieu, Ozan et Tenay, sont toujours en cours.

2.13 – Service Energie

Il est rappelé que le Syndicat propose une aide aux communes au titre de la maîtrise des consommations d'énergie et des diagnostics d'Eclairage Public à travers :

- des propositions d'actions pour diminuer les consommations,
- la mise en place d'un suivi annuel des consommations afin de mettre en évidence les éventuelles dérives,
- un conseil aux communes pour toutes questions relatives à l'énergie,
- la visite des bâtiments communaux avec des propositions d'optimisation,
- la signature d'une convention de partenariat relative à la maîtrise d'énergie.

Les actions, au titre de 2009, sont les suivantes :

- suivi annuel des consommations pour 397 communes,
- visite de 108 communes avec établissement d'un compte rendu accompagné de propositions, avec si nécessaire, des propositions d'études de faisabilité et de mise en place de régulateurs/réducteurs de tension.
(pour information : 63 en 2007 – 101 en 2008)
- signature de 83 conventions de partenariat avec les communes pour lesquelles il a été décidé d'engager des travaux de maîtrise d'énergie. Dans ce cadre, une consultation doit être engagée pour une réalisation dans les mois à venir. 74 communes ont été retenues pour cette consultation.

Il est rappelé que les communes intéressées peuvent solliciter le service « Energie » pour une visite.

Quant au point particulier relatif aux Certificats d'Economie d'Energie, 2 certificats ont été déposés par le Syndicat :

- l'un, sur les régulateurs/réducteurs,
- l'autre, sur les travaux d'amélioration d'Eclairage Public.

Ces 2 certificats pourront être commercialisés. Le bénéfice sera réinvesti dans des actions d'économies d'énergie pour nos communes.

* * *

Après avoir remercié M. Helmut SCHWENZER de son exposé, M. le Président donne la parole à M. Michel CHANEL, Vice-Président Délégué, concernant les services SIG et Communication Electronique.

2.14 – Service S.I.G. « Système d'Information Géographique »

Après avoir remercié le Président et salué l'Assemblée, M. Michel CHANEL commente le tableau ci-dessous qui fait apparaître que, non seulement, l'ensemble des 419 communes du Département de l'Ain ont transféré leur compétence SIG au SIEA mais qu'elles sont toutes équipées.

	Rappel 2008	2009	Total
Transfert de	419	419	
Subvention Matériel	343	343	
dont dans l'année	3	2	
Subvention Logiciel	3	1	330
Subvention POS	13	11	58
Subvention eau	7		98
Subvention	5	2	38
Subvention cimetière	12	14	47
Installée	418	419	
Disponible	1		
Total digitalisées	419	419	

Il est rappelé que le Syndicat peut faire les mises à jour et l'assistance à distance à condition que les postes informatiques, sur lesquels sont installés les logiciels SIG, soient équipés d'Internet.

Il est précisé également que l'évolution vers la fibre optique permettra une mise à jour beaucoup plus rapide.

Quant à la mise à jour du cadastre qui aurait dû se faire dans le courant de l'été 2009, celle-ci a dû être différée suite au changement de référentiel national. En effet, le Syndicat a reçu les éléments en décembre 2009 seulement, d'où un démarrage des mises à jour qu'à partir de janvier 2010.

2.15 – Communication Electronique

Beaucoup de travail a été fait et les travaux sur la zone pilote ont bien avancé. L'état des lieux est le suivant :

- concernant le réseau LIAin :

- . 23 communes ouvertes avec :
- . 136 clients raccordés
- . 124 clients en cours de raccordement
- . 30 à 50 demandes de clients reçus chaque semaine pour être raccordés.

En juin 2010, il est important de signaler que 38 communes seront ouvertes ce qui représente un potentiel de 30.000 habitants raccordables.

- concernant les zones blanches :

- . 154 relais ouverts
- . 908 abonnés alimentés
- . 138 en cours de raccordement
- . 10 à 15 raccordements chaque semaine.

- ouverture d'un site internet : www.reso-liain.fr

Chaque commune pourra connaître son éligibilité en indiquant le nom de sa commune. Aujourd'hui bien sûr, cela ne concerne principalement que le territoire du Pays de Gex et Bassin Bellegardien, mais progressivement tout le monde.

- organisation de réunions d'information : ceci, une fois par semaine sur le Haut Débit et Très Haut Débit avec le grand public. Ces réunions sont réalisées dans le cadre de l'ouverture du service Très Haut Débit. Il est important de signaler que ces réunions marchent bien lorsqu'il y a implication des élus.

M. Michel CHANEL précise que le Syndicat :

- d'une part, a fourni un énorme travail,
- d'autre part, a participé à plusieurs réunions, séminaires et assises de territoires sur le plan national, régional, départemental.

Il a également entrepris des démarches et requêtes aussi bien :

- **sur le plan législatif** concernant, notamment, la propriété des fourreaux. La modification apportée à la loi fait que ceux-ci appartiennent à celui qui les installe.

Par ailleurs, concernant les interventions publiques, dans les zones semi-denses et zones écartées, donc concernant les territoires ruraux, il y aurait des subventionnements plus intéressants.

que

- **sur le plan financier.** En effet, une loi (dite loi Pintat) a été votée fin 2009 – début 2010 concernant la création d'un fond sur le mode du FACE.

Le Syndicat a également demandé que :

- le Grand Emprunt, fond alimenté à hauteur de 800 Millions d'€uros, participe au développement du Très Haut Débit. Pour ce faire, le Syndicat a eu des contacts avec les Pouvoirs Publics, entre autres les Ministères, et va répondre à l'appel à projets.
- la Caisse des Dépôts et Consignations intervienne pour les collectivités au titre toujours du Très Haut Débit.

M. Michel CHANEL signale que, durant toute l'année, le Syndicat a reçu diverses collectivités et organismes d'Etat dans le cadre du Très Haut Débit et fait visiter le P.O.P. à St Genis Pouilly ainsi que la salle de supervision à Bourg en Bresse. Cela va continuer comme l'a indiqué précédemment le Président.

* * *

Après avoir remercié M. Michel CHANEL de son exposé, M. le Président continue de présenter la rapport moral pour l'année 2009 concernant le Personnel et la C.C.S.P.L.

2.16 – Personnel

Les mouvements de personnel enregistrés au cours de l'année 2009 et en début 2010 sont les suivants :

Les arrivées :

- Christophe CLARET, Technicien chargé d'un secteur, au 12 octobre 2009
- Danièle HAUTIN, Assistante au service « Communication Electronique », au 15 octobre 2009

Une arrivée/Un départ :

- Hayat SAGHIR, Technicienne au service SIG : après un détachement au Conseil Général de Côte d'Or du 1^{er} décembre 2008 au 30 novembre 2009, revenue au SIEA du 1^{er} décembre 2009 au 31 mars 2010 pour repartir en détachement au 1^{er} avril 2010 au Conseil Général de Saône et Loire.

Un remplacement :

- Valérie ECOCHARD, pour la période du 15 février au 15 octobre 2010, dans le cadre des congés maternité de 2 agents du service « Energie » (Magali PECHOUX et Raphaëlle PILLON).

2.17 – Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.)

Le Président rappelle que la mise en place de cette commission résulte d'une obligation légale. Elle a été installée le 11 octobre 2005.

En 2009, elle s'est réunie le 11 décembre.

* * * * *

Le rapport moral étant terminé, M. Jean-François PELLETIER, Président, propose de passer à l'étude du point suivant « Compte-Rendu des actes effectués en 2009 ». Dans le prolongement du rapport moral qui vous a été présenté, il y a lieu que le Bureau et le Président, qui ont reçu délégation du Comité Syndical, établissent un compte-rendu des actes effectués au cours de l'année, en vertu de cette délégation.

Auparavant, M. le Président donne la parole à M. Rachel MAZUIR, Président du Conseil Général de l'Ain et Sénateur ; celui-ci ayant prévenu qu'il devait s'absenter en cours de matinée, retenu par d'autres obligations.

Intervention de M. Rachel MAZUIR – Président du Conseil Général de l'Ain et Sénateur

« Je vous remercie de bien vouloir me donner la parole en plein déroulement de votre réunion et je vous prie de bien vouloir m'en excuser. En effet, je dois me rendre à l'inauguration du centre scolaire à Francheleins, prévue depuis un certain temps et pour laquelle je m'étais engagé auprès de Monsieur le Maire.

Monsieur le Président, Monsieur le Maire de PERONNAS, Mes chers collègues Parlementaires, Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux, Généraux, Maires, Délégués, Elus, Mesdames et Messieurs.

L'an passé, le Conseil Général de l'Ain a décidé de ne plus verser au SIEA une subvention correspondant à la totalité du programme d'électrification rurale de l'année en cours, mais une subvention correspondant à ses besoins en crédits de paiement pour l'exercice civil en cours. Ce choix rejoignait d'ailleurs les observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes qui s'étonnait de ce que le Département de l'Ain verse sa subvention au SIEA

quelques 2 ou 3 ans avant la réalisation effective des travaux. Cela explique que la subvention départementale au SIEA soit passée de 3.080.000 Euros en 2008 à 1.800.000 Euros en 2009.

Lors de l'assemblée générale du SIEA de mars 2009, j'indiquais que le Conseil Général continuerait à apporter chaque année au Syndicat la subvention nécessaire à la réalisation de son programme de travaux au titre de l'électrification rurale. J'ajoutais : ce programme aura évidemment fait l'objet d'une discussion préalable entre le SIEA et le Département, comme il est normal entre partenaires. Je dois dire à ce propos que nos services respectifs se réunissent régulièrement dans la meilleure entente et je m'en félicite.

Par contre, le SIEA nous a expliqué depuis, que cette procédure était difficile à mettre en oeuvre compte tenu de son programme de travaux qui évolue au fil du temps. Soit, mais, en tout état de cause, dans notre esprit, il va de soi que le montant total des travaux engagés dans une année par le SIEA ne doit pas conduire à appeler, au bout du compte, une subvention départementale supérieure à 3.080.000 Euros.

J'ai bien noté qu'en 2009, les effets de la crise ont rejailli sur le volume d'activité du Syndicat. Ce qui explique qu'en définitive, vous n'avez réellement mobilisé auprès du Conseil Général que 832.490 Euros de subvention au titre de l'exercice 2009, soit près d'un million d'Euros de moins que ce que le Département avait envisagé.

En 2010, il y a peu de chances, hélas, que nous connaissions une reprise économique fulgurante. Certes, le SIEA va, cette année, poursuivre la réalisation de son programme 2009 et démarrer son programme 2010. Mais, il est vraisemblable que le montant de la subvention au Syndicat, voté lors de l'adoption du budget primitif du Département (1.800.000 Euros comme en 2009), s'avérera suffisant pour faire face aux besoins. D'ailleurs, lors de nos débats budgétaires de décembre dernier, aucun conseiller n'a fait de remarques au sujet du montant de cette subvention.

Il y a un an, je vous indiquais que le Conseil Général n'entendait nullement réduire ses aides aux communes (la subvention qu'il apporte au SIEA est, de fait, une aide aux communes) et que, si cela s'avérait possible, il les augmenterait. J'attire votre attention sur le fait que nous avons tout à fait tenu nos engagements en 2009, ainsi qu'en atteste le compte administratif que le Conseil Général examinera dans 2 jours, lors de sa prochaine session.

Nous avons, vous le savez, pour éviter d'ajouter la crise à la crise, et pour soutenir la vie économique et l'emploi, maintenu en 2009 un niveau d'investissement très élevé, aussi élevé qu'en 2008 (188 Millions d'Euros soit 169 Millions d'Euros hors remboursement de la dette).

Or, en 2009, les dépenses d'équipement brut ont diminué par rapport à 2008. Et, à l'inverse, les subventions versées aux communes et intercommunalités sont passées, globalement, de 33,5 M€ en 2008 à 41,1 M€ en 2009, soit une hausse de 7,6 M€ représentant une augmentation de 22,5 %. Je tiens à insister sur ce point car il nous est arrivé, à tous, d'entendre des discours qui prétendent le contraire et cela est faux.

Depuis un an, la situation financière du Conseil Général de l'Ain, comme celle de tous les Départements (certains connaissent des difficultés bien supérieures aux nôtres : une trentaine étant en grande difficulté), est devenue beaucoup plus difficile. L'effondrement des droits de mutation, la hausse considérable des dépenses sociales, la stagnation des dotations de l'Etat, la réforme de la fiscalité locale, tout cela dessine une situation nouvelle à la fois périlleuse et incertaine. Cela nous préoccupe.

Déjà dans le budget 2010, nous avons réduit de 5 % toutes les dépenses de fonctionnement qui pouvaient l'être et nous avons ramené de 188 M€ réalisés à 170 M€ de prévisions, le budget d'investissement du Département. Cela reste néanmoins très supérieur à la moyenne 2004-2007 (111 M€).

Je sais que le Premier Ministre a diligenté une étude sur les difficultés financières des Conseils Généraux : peut-être cela débouchera-t-il sur des évolutions heureuses ? Je l'espère d'autant plus que c'est absolument indispensable.

Mais, si tel n'est pas le cas, si l'effet de ciseaux que nous subissons se prolonge et s'amplifie, il nous faudra rechercher d'autres économies. Et, je n'écarte pas la possibilité de devoir demander au SIEA, comme à tous nos partenaires, de travailler à enveloppe fermée (une enveloppe que nous aurions alors à déterminer ensemble). Cela, je me devais de vous le dire, car cela fait partie des questions que nous ne pouvons éluder.

Pour autant, les contraintes budgétaires ne doivent pas nous empêcher, bien au contraire, d'innover pour mieux préparer l'avenir. Le SIEA a un grand projet de déploiement de la fibre optique, un projet innovant, justement, et susceptible d'offrir aux territoires qui seront desservis une attractivité et une performance économique déterminantes.

Le déploiement de la fibre optique a vocation à être excédentaire à moyen terme, par la redevance des opérateurs sur l'usage des réseaux, mais en attendant, il convient d'investir. Le Conseil Général réfléchit à la possibilité d'intervenir dans le cadre d'une avance remboursable des intérêts intercalaires, permettant ainsi de repousser le remboursement des intérêts. Une telle intervention équivaldrait à un million d'€uros par an en moyenne pendant 5 ans. Nous allons étudier la possibilité de la mettre en œuvre.

Je tiens également à vous faire savoir que nous sommes souvent interpellés par nos collègues, au Sénat, sur les démarches du SIEA dans le cadre du Très Haut Débit. Nous vous félicitons de cette action remarquable et innovante. A ce titre, le Conseil Général sera auprès du Syndicat car il faut mettre la machine en route, en particulier au niveau des investissements. Merci, une nouvelle fois, de bien vouloir accepter mes excuses mais je dois partir à Francheleins »

* * *

M. Jean-François PELLETIER, Président du Syndicat, remercie M. Rachel MAZUIR, Président du Conseil Général de l'Ain et Sénateur, de son intervention et de ses paroles très encourageantes pour le Syndicat. Il l'invite à revenir en fin de réunion si son emploi du temps le lui permet.

* * * * *

3 – Compte-Rendu des actes effectués en 2009

La parole est donnée à M. Gérard GALLET, Vice-Président Délégué, concernant l'Electrification Rurale et l'Eclairage Public.

3.1 – Electrification Rurale

- Etablissement des programmes « Electrification Rurale » avec :

- . Etablissement des plans de financement 2009 avec les divers programmes du FACE et le programme départemental.
- . Etablissement de prévisions pour les programmes 2010 pour un montant d'environ 17 Millions d'€uros.
A noter, au niveau du FACE, une augmentation des ressources de 1,82 % pour les tranches A et B, auxquelles s'ajoute une tranche spécifique pour l'enfouissement des lignes.
Concernant les travaux sous convention de mandat, a été prévu un montant de 2 Millions d'€uros.
Par ailleurs, concernant les communautés urbaines, conformément à nos engagements, ont été prévues les subventions au niveau des investissements.

- Mission de contrôle des concessions « électricité » et « gaz » pour l'année 2009 :

Commande de cette mission passée avec l'A.E.C. (Audit Expertise Conseil) pour un montant de 20.000 €HT.

- Taxe sur l'électricité :

Il s'agit de la régularisation du versement de la taxe de la commune de Thoissey. En effet, cette commune avait, depuis la création du Syndicat, un régime spécifique. Ceci a été fait en accord avec les élus de la commune de Thoissey.

3.2 – Eclairage Public

- Etablissement des programmes d'Eclairage Public : toutes les demandes ont été prises en compte pour un montant d'environ 5.700.000 €

- Prise en considération des listes (44- 45 et 46) de mise en valeur par l'éclairage

- Avenant au marché de rénovation des commandes d'Eclairage Public pour le Syndicat du Pays de Gex, dissout depuis le 31 décembre 2008 ; ces activités ayant été transférées au SIEA. Pour mémoire, il n'y a plus de Syndicats Primaires dans le Département de l'Ain.
- Eclairage du stade d'ECHENEVEX ; ceci, dans le cadre des aides spécifiques de l'article 5 du Cahier des Charges de Concession local.
- Décision concernant la modification des aides pour les opérations de mise en valeur de sites remarquables. En effet, le SIEA avait instauré, il y a quelques années, 2 formes d'aides .
 - . l'une, pour la mise en valeur de bâtiments publics suivant une délibération du 25/03/1995 ;
 - . l'autre, pour la mise en valeur de sites remarquables avec financement à 100 % des investissements.
 Or, après en avoir débattu, il a été décidé d'appliquer, pour la mise en valeur des sites remarquables, le même taux d'aide que celui appliqué pour la mise en valeur des bâtiments publics.

* * *

Aucune question n'étant posée, M. le Président donne la parole à M. Helmut SCHWENZER, Vice-président Délégué, concernant le Gaz.

3.3 – Gaz

En 2009, essentiellement la prise en charge des études et travaux de pose de réservation gaz pour le secteur de la Ruelle sur la commune de BOURG ST CHRISTOPHE.

* * *

La parole est donnée à M. Michel CHANEL, Vice-Président Délégué, concernant le Système d'Information Géographique et la Communication Electronique.

3.4 – Système d'Information Géographique

Signature d'une convention par le SIEA avec le Conseil Général de l'Ain et le SDIS, concernant l'acquisition des données numériques SCAN25 portant sur l'ensemble du Département de l'Ain et faite auprès de l'I.G.N. (Institut Géographique National).

3.5 – Communication Electronique

En 2009, lors de l'assemblée générale, a été votée la continuité du projet « Fibres Optiques » sur l'ensemble du département de l'Ain en particulier sur toutes les artères et le SIEA a donc dû passer les marchés afférents à cette extension.

Le Bureau a donc autorisé le Président pour :

- la signature de 2 marchés de maîtrise d'œuvre pour le déploiement du réseau LIAin,
- la signature de 3 marchés de travaux pour la mise en œuvre des artères (réseau de transport) du réseau LIAin,
- la signature de 6 marchés de travaux pour la desserte des communes (raccordement des habitations) par le réseau LIAin,

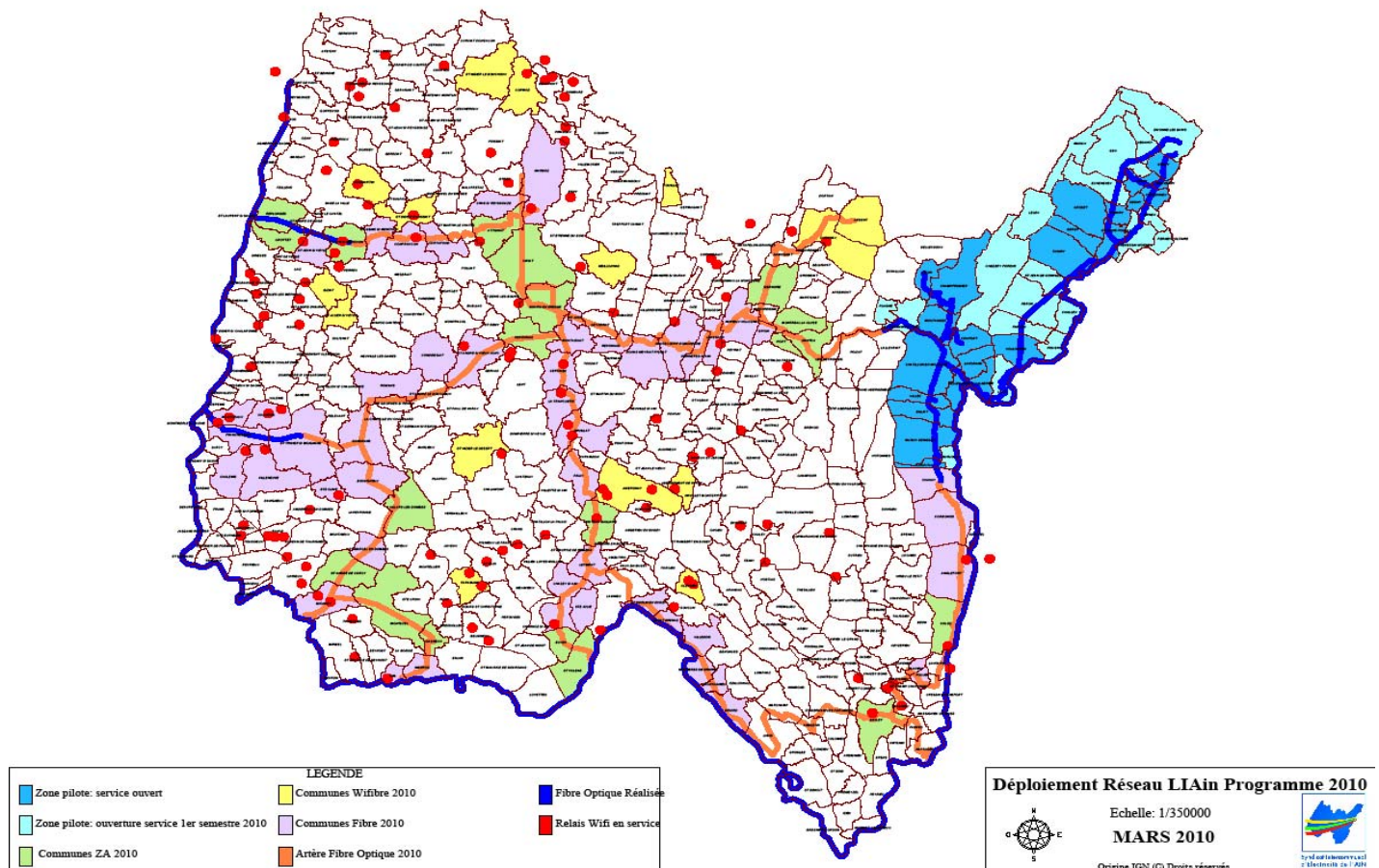
mais également pour :

- . la signature d'une convention avec la ville de Bourg en Bresse concernant la reprise du réseau câblé et les conditions de déploiement du réseau LIAin à l'échelle de la commune, ainsi que la signature d'un avenant avec la société CONJONXION concernant la maintenance du réseau câblé de la ville de Bourg en Bresse pour un an (6000 prises possibles) avec de la fibre sur câble dans un premier temps.

Par ailleurs :

- . Décision de lancement d'une consultation pour la maintenance des équipements (réparation des pannes).

- **Elaboration du programme 2010 pour le déploiement du réseau « Fibres Optiques »**



Les tracés en « bleu » sont les grandes artères construites, propriétés du SIEA.

Les tracés en « orange » sont les artères définies à ce jour dont une certaine partie est déjà étudiée en Avant Projet Sommaire voire même en Avant Projet Détaillé en vue de leur réalisation.

Autour de ces artères, un certain nombre de communes apparaissent en différentes couleurs. Certaines sont des communes complètement alimentées en desserte ; d'autres, seulement pour les zones artisanales. En effet, il a été déterminé 2 priorités :

- la 1^{ère} étant donnée aux communes ayant un faible débit ADSL,
- la 2^{ème} étant donnée aux communes sur lesquelles sont implantées des zones artisanales.

Pour toutes les communes ayant un très bon débit ADSL, elles attendront un peu. A ce sujet, nous attendons dire que Paris et certaines grandes villes sont fibrées et qu'elles sont équipées en Très Haut Débit. Aussi, pour information, sur le plan national, en janvier 2010, sont recensées 290.000 connexions Très Haut Débit répartis ainsi :

- 70.000 ménages (fibres)
- 220.000 en bas des immeubles (le reste étant fait en câble).

Le Département de l'Ain n'est donc pas en retard.

Fin 2010, la Fibre Optique doit arriver un peu partout et sur Bourg en Bresse. Au fur et à mesure, le SIEA tisse le territoire du Département avec la Fibre Optique, comme l'araignée tisse sa toile, avec les 2 priorités évoquées ci-dessus.

Question de Mme Françoise BERNILLON – Maire de St Nizier le Désert

«A propos de la Fibre Optique, j'ai compris que le Syndicat avait un projet de raccordement progressif des communes. Mais, je pense que, compte tenu du coût des travaux, ne seront raccordés que les cœurs des communes. Or, pour ma commune, comme pour la plupart de celles de la Dombes, 50 % de la population habitent dans les écarts. Or, pour ces écarts, si j'ai bien compris ce qui m'a été répondu par le Syndicat lors d'une question que j'ai posée, les personnes habitants ceux-ci n'ont qu'à monter sur leur toit et (comme les indiens autrefois) vérifier si elles peuvent apercevoir quelque chose du réseau hertzien, câblé à quelques kilomètres plus loin.

Je sais bien que, compte tenu du coût important du creusement des tranchées d'installation des fourreaux, il est peu probable que l'on connecte en Fibres Optiques la totalité des écarts. Aussi, ma question est la suivante : ces maisons, ces petits hameaux sont tous raccordés au téléphone. Alors, dans une économie collective, dans un esprit de service public, n'est-il pas possible qu'il puisse avoir un accord entre un Syndicat comme le nôtre et France Télécom pour que les réseaux puissent se connecter et qu'ainsi tout le monde puisse être desservi un jour. Merci de bien vouloir me répondre. »

Réponse de M. Michel CHANEL – Vice-Président Délégué du SIEA

« 1^{er} point : la communication par réseau hertzien et wifi. Comme tout bon réseau, il faut être à vue de l'émetteur. Je ne connais pas particulièrement votre commune mais si quelqu'un vous a répondu cela, c'est pour vous faire une réponse rapide. En effet, est-ce que depuis chez vous, vous voyez par exemple un château d'eau... Et, bien évidemment, dans le cadre des zones blanches, on peut venir chez ces personnes. C'est la première réponse.

2^{ème} réponse, sur le réseau Très Haut Débit. Bien sûr que le Syndicat va aller partout mais pas demain. Si je comprends bien, St Nizier le Désert, d'après la carte présentée, n'est pas située où passent les grandes artères. Mais, on va venir. Evidemment, cela sera plus facile de raccorder les personnes habitant le bourg que celles situées à l'extérieur.

Par ailleurs, pour information, quand on arrive en Fibres Optiques, le Syndicat ne passera pas sur les poteaux téléphoniques mais sur les poteaux électriques, d'une part. D'autre part, on ne met pas en souterrain partout. En effet, en particulier en campagne, si il y a un réseau basse tension en aérien, celui-ci est utilisé en installant la fibre optique 40 cm en-dessous. Mais, on n'utilise pas le réseau téléphonique qui est souvent différent.

Quant à la possibilité, avec la Fibre Optique, de faire une convention avec le propriétaire de ce réseau, l'opérateur historique France Télécom, on ne peut pas pour des raisons techniques avoir du Très Haut Débit sur un réseau filaire sauf à être très près d'un nœud de raccordement optique. Si l'on devait faire des nœuds de raccordement optique dans chaque hameau, cela coûterait extrêmement cher et il est préférable de venir avec de la Fibre Optique et de faire des déploiements.

Bien sûr, il y a toujours des cas particuliers : maison ou ferme isolée qui sera loin de tout. Ce sera plus cher mais on y arrivera ; pour exemple, la commune de GIRON sur laquelle on a fait plusieurs avancées de ce côté-là et qui a permis au Syndicat d'avoir un ordre de grandeur des coûts.

Je ne crois pas qu'il soit intéressant d'utiliser le réseau cuivre et je peux vous dire qu'il ne faut pas faire cela. Il faut penser à l'avenir et je dis souvent, lors des réunions publiques, que l'on passe d'un monde « analogique » (courants électriques circulant à basse fréquence) à un monde « numérique ». Ce sont des ordinateurs qui équipent vos maisons ; tout est équipé de microprocesseurs : téléphone, téléviseur, appareil photo, ordinateur... Tout est numérique. C'est ce monde là qui est visé. C'est un changement de mentalité, difficile à faire passer quelquefois. Mais, regardez vos enfants, ils vivent à l'heure du numérique.

Ai-je répondu à toutes vos interrogations, mais on va venir ? »

Question de Mme Brigitte COULON – Maire de RANCE – Présidente de la Communauté de Communes « Porte Ouest de la Dombes »

« Tout d'abord, je voudrais rassurer Mme le Maire de St Nizier le Désert. A Rancé, 50 % du territoire était en zone blanche. Le Syndicat a parfaitement rempli sa mission en installant des antennes. A ce jour, je n'ai plus un seul mécontentement sur la commune de Rancé et je remercie le SIEA à ce titre là.

Dans le cadre de la communauté de communes, nous avons en charge les zones d'activités, zones industrielles... de 8 communes et nous avons entrepris une démarche de rencontre avec l'ensemble des entreprises situées sur ces différentes zones. Nous entendons, de ci, de là, qu'ils n'ont pas assez de débit. Par ailleurs, nous envisageons la création d'un parc d'activités de 40 hectares, projet qui avance et, là aussi, dans les questions posées par les entreprises intéressées par une implantation, la même question revient concernant la suffisance de débit et sur l'arrivée du Très Haut Débit.

J'ai bien compris que le Syndicat avait un plan d'investissement organisé. Effectivement, sur un plan budgétaire, il est nécessaire de planifier tout cela, nous sommes tous avec des contraintes budgétaires. Par contre, ce qui m'intéresserait de connaître, pour pouvoir répondre de façon précise à ces entreprises, ce serait les délais. Avez-vous un planning d'intervention sur les 3 ou 4 années à venir pour que l'on puisse apporter une réponse précise concernant le renforcement et l'amélioration du débit ? »

Réponse de M. Michel CHANEL – Vice-Président Délégué du SIEA

« Merci pour les premières paroles, Mme COULON, cela fait très plaisir.

Concernant l'arrivée dans les communes, au regard de la carte, vous pourrez vous faire une idée approximative de l'arrivée.

Concernant votre parc d'activités, je peux vous dire une chose, venez nous voir car, pour 40 hectares, le Syndicat peut se déplacer, enfin son équipe.

A ce titre, mon collègue me souffle un exemple. En juin 2009, un Fournisseur d'Accès Internet (F.A.I.) est venu nous voir en nous demandant un lieu pour s'installer de suite (500 m2 immédiatement, 1000 m2 ensuite... 5000 m2 plus tard). Nous l'avons mis en rapport avec la Mission Economique de l'Ain qui lui a trouvé un emplacement à St Trivier sur Moignans, au milieu de la Dombes. Le F.A.I. a dit oui pour le bâtiment mais il lui fallait la Fibre Optique pour fin août 2009. Il y avait 17 kms pour aller de St Trivier sur Moignans jusqu'à la Fibre Optique située en bordure de Saône. Et bien, le défi a été relevé et le Syndicat y est arrivé.

Donc, dans le cas de votre parc d'activités en création, vous pouvez d'ores et déjà dire que la Fibre Optique va arriver dans cette zone. »

Question de M. Jean-Pierre DUPARCHY – Délégué et Maire de Matafelon-Granges

« J'en reviendrai aux 2 questions qui ont été posées. Ma commune fait partie du Bassin du Berthiand. Sur la 2^{ème} question, je ne vous parlerai pas de zones artisanales, mais de la Haute Vallée de l'Ain, zone géographique de ma commune particulièrement encaissée et pour laquelle, aujourd'hui, le Syndicat a une demande de raccordement en Haut Débit pour laquelle il rencontre toutes les difficultés possibles même pour faire du Wifi. On est vraiment dans une zone particulière.

Aussi, dernièrement, France Télécom a été appelé à modifier son réseau d'alimentation du central de Bolozon du fait du réaménagement de la voie SNCF afin de permettre, demain, la circulation du TGV entre Genève et Bourg en Bresse. Aujourd'hui, à proximité de mes 2 hameaux situés en bordure de la rivière d'Ain, passe devant les fenêtres, en sous-sol, dans un réseau existant, une Fibre Optique qui vient d'être installée. Dans ce cas de figure, où il n'y a aucune opportunité d'avoir demain, dans ce secteur, une zone artisanale mais seulement une zone touristique, n'est-il pas possible d'avoir une alternative avec France Télécom et leur demander uniquement d'installer une armoire qui pourrait raccorder 30 abonnés ce qui, je pense, ne va pas grever le Syndicat. Cela me paraîtrait très judicieux et, éventuellement, cela éviterait, dans un esprit économique, un investissement considérable. Dans ce secteur, ce serait très intéressant de votre part. »

Réponse de M. Michel CHANEL – Vice-Président Délégué du SIEA

« Vous parlez d'un sujet qui nous a terriblement agacé pour ne pas dire plus. Car, évidemment, quand vous avez une ligne TGV Bourg en Bresse/Bellegarde, vous vous dites que la meilleure solution pour amener la fibre de Bellegarde à Bourg en Bresse, car elle est au pied de la gare de Bellegarde et même le long de la ligne, ce serait de passer par la ligne TGV.

Nous nous sommes rapprochés, il y a 2 ans, de la SCNF, plus précisément de RFF, c'est une catastrophe, quand je dis catastrophe, vous pouvez l'écrire en gras et le souligner. C'est extrêmement cher. Voilà un réseau payé par l'Etat, la Région et par la Suisse, probablement par le Département, excusez-moi si je l'ai oublié, et il est impossible financièrement d'y accéder.

Je peux vous dire une chose : il vaut mieux faire une tranchée de Bellegarde à Bourg en Bresse, en faisant des zigs et des zags pour alimenter le plus grand nombre de communes, que de passer par le réseau RFF et d'avoir une sortie à chaque traversée de route. C'est vraiment désolant.

Alors, je comprends la réaction de M. le Maire de Matafelon-Granges, mais pour un grand nombre de communes qui sont situées autour de cette ligne TGV, c'est exactement la même chose.

Quant à utiliser de la fibre existante de France Télécom, à mon avis, ce sont des fibres de transport et non de desserte. Mais, on pourra leur poser la question, nous devons probablement les rencontrer bientôt. »

Intervention de M. Jean-Pierre DUPARCHY – Délégué et Maire de Matafelon-Granges

« Je m'excuse, mais j'ai eu la pertinence de travailler de nombreuses années chez France Télécom. Je connais relativement bien la maison et je peux vous parler, au nom du filaire et du cuivre dont j'ai été un des investigateurs, il y a une trentaine d'années, de la procédure pour remplacer ce réseau archaïque mais qui était déjà un réseau où l'on faisait marcher des télics. On a fait une avance remboursable pour avoir un réseau souterrain que France Télécom nous a installé, il y a 30 ans, en cuivre. Aujourd'hui, on est au même point, France Télécom passe devant les fenêtres de nos administrés et qui, d'ailleurs, ne comprennent pas. C'est pour cela que je vous demande de faire cette investigation. »

Réponse de M. Michel CHANEL – Vice-Président Délégué du SIEA

« D'une part, il s'agit d'une entreprise privée. Nous, SIEA, nous ne pouvons pas la subventionner, cela est interdit. D'autre part, France Télécom ne va pas investir dans le Département de l'Ain mais dans les grandes villes notamment dans les 148 villes pour lesquelles l'ARCEP a décidé que cela était une zone 1, donc zone très dense, avec des rentabilités importantes. Je pense que le coût de la connexion est de l'ordre de 200 à 300 € dans une grande ville, avec un coût de location mensuel d'environ 10 € et uniquement la connexion (non pas les services avec téléphone, télévision...). Le retour sur investissement, donc la rentabilité, est très rapide.

Pour le Département de l'Ain, dans les zones rurales, ils ne viendront pas. C'est pourquoi le Syndicat s'est engagé. Il ne faut pas perdre de vue que, même si France Télécom est l'opérateur historique, il s'agit aujourd'hui d'une entreprise privée. A ce titre, elle peut devenir un Fournisseur d'Accès Internet du réseau LIAin. Je ne vois pas comment France Télécom pourrait faire autrement. Evidemment, c'est une autre technique de gestion par rapport à l'entreprise publique. Et encore, si c'était une entreprise publique, compte tenu des importants investissements à faire, je ne suis pas sûr qu'elle viendrait dans les zones rurales tout de suite. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé pour le réseau filaire, je pense que vous l'avez vécu vous-même, autour des années 78, où on a décidé de connecter tout le monde pour des prix, à l'époque, qui s'élevaient à 800 Francs par connexion. »

* * *

Plus personne n'ayant de questions à poser, M. le Président propose de continuer l'étude de l'ordre du jour.

3.6 – Personnel

Afin de pouvoir faire bénéficier les agents susceptibles d'être concernés, le Bureau a dû, par délibération déterminer un taux de promotion, soit 100 %, pour les avancements de grade dans les cadres d'emploi de :

- Technicien Supérieur,
- Contrôleur Principal,
- Rédacteur Principal,
- Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe,
- Adjoint Administratif 1^{ère} classe,

Délibération qui sera ensuite soumise pour avis à la Commission Technique Paritaire auprès du Centre de Gestion de l'Ain.

3.7 – Comptabilité

*** Budget Principal :**

- Décision de transférer, par opération d'ordre budgétaire, des frais d'études suivis de réalisation, aux différents comptes définitifs suivant la liste des opérations proposées.
- Réajustement budgétaire, par décision modificative pour un montant de 5.000 € pour permettre le mandatement des salaires et des charges en décembre 2009.

*** Budget Annexe « Communication Electronique » :**

- Signature d'un contrat de prêt auprès de la Banque Populaire de Franche Comté : prêt d'un montant de 4.000.000 €, à taux fixe soit 4,33 %, sur 25 ans, avec amortissement trimestriel.
- Signature d'un contrat de prêt auprès du Crédit Agricole Centre Est pour un montant de 3.083.000 € en revolving intégral. Ce prêt comporte 2 phases :
 - . une 1^{ère} phase dite de mobilisation : la totalité des fonds doit être tirée au 1^{er} juillet 2010. Les intérêts sont payés mensuellement sur les encours utilisés. Le taux est basé sur l'indexe EONIA auquel est ajouté une marge de 1,20 %.
 - . une 2^{ème} phase dite de consolidation sur une durée de 25 ans, avec un capital remboursé annuellement, et les intérêts payés trimestriellement. Le taux est basé sur l'indexe TIBEUR + 0,75 %, soit à ce jour 1,38 %.

3.8 – Divers

*** Acquisition de matériel :**

Suite à une consultation, en avril 2009, achat d'un serveur pour la comptabilité pour un montant de 6.637 €HT auprès de la société OFEDIS à Limonest.

*** Services :**

Après consultation, signature d'un marché en mai 2009, pour l'entretien des locaux du SIEA avec la société CARO Nettoyage pour un montant réparti ainsi :

- . 1.050,29 €HT par mois concernant le nettoyage des locaux,
- . 485,02 €HT tous les 2 mois pour la vitrerie.

*** Travaux :**

- Réhabilitation des bureaux situés au 1^{er} étage dans le cadre de la mise en place de la salle de supervision ;
- Travaux d'Isolation extérieure, huisseries et ravalement des façades ;

tout ceci, bien sur, après avoir lancé les consultations nécessaires à la signature des marchés correspondants.

*** Acquisition :**

d'un garage, situé 18 rue de la grenouillère à Bourg en Bresse, pour un montant de 16.000 €; ceci, en octobre 2009.

3.9 – Transfert de compétences :

Pour information, le transfert des compétences s'établit ainsi à ce jour :

- Eclairage Public.....	406 communes (97 %)
- Gaz.....	394 communes (94 %)
- Communication Electronique.....	412 communes (98 %)
- Informatisation.....	419 communes (100 %)
- Télécommunications.....	334 communes (80 %)

* * * * *

*Aucune question n'étant posée. M. Jean-François PELLETIER soumet le rapport moral ainsi que le compte-rendu des actes effectués par le Bureau et le Président en 2008 au vote des délégués. **Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.** Le Président remercie les délégués de leur belle unanimité et les invite à continuer immédiatement.*

* * * * *

4 – Propositions nouvelles du Bureau

4.1 – Affaires Générales : Projet de Statuts

La parole est donnée à M. Yves CLAYETTE, Vice-Président Délégué

Lors de l'Assemblée générale du SIEA, le 28 mars 2009, nous vous avons fait part des observations définitives notifiées par la Chambre Régionale des Comptes notamment concernant les statuts du Syndicat.

C'est pourquoi la commission ad-hoc, que je préside, à travailler sur ceux-ci afin de tenir compte de ces observations et des orientations souhaitées pour chacune des compétences du SIEA.

Les points particuliers modifiés portent sur :

4.1.1 – le changement de nom

Il s'agit toujours du SIEA mais le E devient \mathcal{E} pour Energie et e-communication

Le sigle devient donc :

SIEA

Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain

Concernant la charte graphique, rien n'est encore figé. Concernant les lettres, en principe elles seront identiques à celles définies ci-dessus.

4.1.2 – la désignation de délégués suppléants

Quelque soit le nombre de délégués titulaires de la commune : 1 – 2 ou 3, un suppléant devra être désigné et un seul par commune. Ceci pour faciliter la présence des délégués et en particulier le quorum lors des assemblées générales.

4.1.3 – la refonte de la compétence « Eclairage Public »

Il s'agit là d'une compétence qui va être profondément modifiée.

En effet, il s'agit d'une compétence qui ne peut pas être partagée. C'est la remarque qui a été faite au Syndicat. Désormais, le Syndicat exercera la compétence relative au développement, au renouvellement et à l'exploitation des installations et des réseaux d'Eclairage Public.

Cela comportera la maîtrise d'ouvrage, la maintenance préventive et curative des installations, la passation et l'exécution des contrats d'accès et, généralement, de tous les contrats afférents au développement, au renouvellement et à l'exploitation des installations et des réseaux d'Eclairage Public.

Les communes auront d'ailleurs à se prononcer à ce sujet.

4.1.4 – la compétence supplémentaire : « Réseaux de chaleur »

Dans ce cadre « Réseaux de chaleur », le Syndicat se comportera en cabinet d'ingénierie afin d'apporter aux communes qui le souhaitent les aides et précisions nécessaires pour la prise de décisions dans ce domaine.

4.1.5 – Procédure à suivre en vue de l'adoption de ce projet de statuts

Chaque délégué a reçu, avec sa convocation pour l'assemblée générale, un exemplaire du projet des statuts comprenant les points ci-dessus.

La procédure est la suivante :

- le Comité doit se prononcer sur ce projet de statuts lors de notre assemblée générale de ce jour : c'est la décision du Comité,
- Si ce projet est accepté, il y aura notification de cette décision à chaque commune avec l'envoi d'un exemplaire des statuts adoptés ce jour,
- A compter de la notification, et dans un délai de 3 mois, chaque commune devra délibérer sur ce projet.
Pour le cas où la commune ne délibérerait pas dans le délai imparti, la commune sera considérée comme approuvant le projet. Passé ce délai, le Préfet fera donc le constat de majorité qualifiée et prendra l'arrêté définitif après constat de cette majorité qualifiée.

Question de M. Jean-Pierre DUVAUX – Délégué et Maire-Adjoint de Prévessin-Moëns

« Question très simple concernant l'Eclairage Public : Est-ce la fin de la séparation entre communes urbaines et communes rurales si je comprends, ou bien ce n'est pas cela du tout ? »

Réponse de M. Yves CLAYETTE – Vice-Président Délégué

« Il ne faut pas l'envisager comme cela. De fait, les communes rurales abandonnent leur taxe sur l'électricité, les communes urbaines pas toutes. C'est la situation réelle.

En ce qui concerne les points lumineux, il va y avoir un calcul au point lumineux mais qui va tenir compte précisément de la situation de la commune : rurale ou urbaine. Tout sera calculé en fonction de ces critères et le Bureau a déjà réfléchi sur divers points qui vous seront soumis ultérieurement de façon plus précise concernant cette compétence.

Au stade d'aujourd'hui, il vous est demandé de délibérer concernant l'acceptation ou non du projet de statuts sachant bien sûr que cette compétence Eclairage Public va être profondément modifiée.

Lorsque le SIEA va demander aux communes de se prononcer sur cette délégation de compétence au SIEA, concernant l'Eclairage Public, à ce moment-là, il vous sera précisé les nouvelles règles dont nous allons encore discuter, notamment avec les élus à travers les Commissions Géographiques d'Echanges qui auront lieu en septembre et octobre 2010.

Il sera donc tenu compte des observations faites au cours de ces C.G.E. et, si ces nouvelles règles modifiées vous agréent, les communes seront interrogées sur cette compétence avec les dispositions d'application correspondantes. »

Question de M. Gérard PERRIN – Maire de Cras sur Reyssouze

« Ma question concerne la R.O.D.P., Redevance d'Occupation du Domaine Public. Aujourd'hui, le SIEA assure, pour les communes qui lui ont donné délégation, la gestion et le reversement de ces collectes. Or, on retrouve dans la proposition de statuts, à l'article 2.7.7, le contrôle, la perception et la gestion de la R.O.D.P. uniquement pour les opérations de communication électronique. Est-ce une compétence abandonnée ? »

Réponse de M. Patrick CHAIZE – Directeur

« Bonjour à tous. Il s'agit en effet d'une question plus technique.

Concernant la R.O.D.P., le Syndicat intervenait sur les 2 thèmes : d'une part, électricité et gaz, et, d'autre part, sur celui de la communication électronique.

Sur le thème « électricité-gaz », c'est dans la compétence du Syndicat liée au contrat de concession, c'est explicitement écrit dans ce contrat. Donc, on continuera à appliquer le contrat de concession et ce n'est pas utile de le détailler dans les statuts, ce ne l'était pas dans nos statuts initiaux puisque cela fait partie de la compétence électricité.

Pour la partie télécommunications, on l'a fait pendant des années et l'opérateur historique, France Télécom, n'a pas voulu, cette année, passer par le Syndicat pour reverser la R.O.D.P. 2009. Un courrier a d'ailleurs été adressé à toutes les communes leur précisant que chacune devait faire sa demande individuellement et directement auprès de France Télécom du fait de la position prise ; cet opérateur ayant détecté un problème juridique.

Le Syndicat n'a pas souhaité se battre sur ce point précis sachant qu'une modification des statuts allait intervenir cette année en incluant un article spécifique concernant la perception de la R.O.D.P. pour les réseaux de télécommunications. Cela ne change en rien pour la partie électricité et gaz liée par le cahier des charges de concession. »

Intervention de M. Yves CLAYETTE – Vice-Président Délégué

« Comme vous l'a dit Patrick CHAIZE, pour 2009, chaque commune doit faire le nécessaire elle-même pour obtenir le reversement de la R.O.D.P.. En effet, France Télécom, du fait de cette détection juridique, n'a pas reversé globalement au SIEA cette redevance. Donc, à chaque commune de s'inquiéter de l'encaissement effectif de celle-ci pour 2009. »

Question de M. Henri MASSEBOEUF – Délégué et Conseiller Municipal de St Genis Pouilly

« Dans le cadre de l'entretien de l'Eclairage Public, le Syndicat a-t-il l'intention d'avoir recours au partenariat public-privé ? »

Réponse de M. Yves CLAYETTE – Vice-Président Délégué

« Non, le partenariat public-privé s'adresse à une commune qui ne souhaite pas investir elle-même. A ce titre, dans le cadre des observations faites par la Chambre Régionale des Comptes, il a été reproché au Syndicat d'intervenir sur des réseaux ne lui appartenant pas.

A un moment donné, il va falloir que les réseaux, dont chaque commune est propriétaire, soient affectés au Syndicat qui deviendra l'affectataire de ces réseaux et, à ce moment-là, le Syndicat pourra intervenir pour entretenir et investir. Avec, bien sûr, votre accord pour le choix des matériaux : poteaux, candélabres...

L'essentiel est de retenir que le partenariat public-privé se pose si la commune ne peut pas investir elle-même et n'a pas la compétence suffisante. Il y a donc délégation pour un montant donné et elle s'adresse à des spécialistes.

Par contre, pour le cas où le Syndicat interviendrait pour la plupart des communes, des gains assez importants pourront être réalisés lors de la passation des contrats par région ou secteur. Il sera possible, en effet, d'optimiser les coûts et également faire réaliser des économies d'énergie avec le développement durable à travers les lampes à faible consommation d'énergie.»

Question de M. Louis POUYAT – Délégué et Maire-Adjoint de Thoiry

« Si je comprends bien, une fois la compétence transmise au Syndicat, les communes ne pourront plus décider des transformations souhaitées sur le réseau électrique, notamment au niveau de l'esthétisme. Cela veut-il dire que c'est le Syndicat qui décidera de l'enfouissement ou non des réseaux par exemple ? »

Réponse de M. Yves CLAYETTE – Vice-Président Délégué

« Je n'ai pas dû être assez clair car j'ai bien précisé, je pense, que ce sont les communes qui vont continuer à déterminer et décider de leurs investissements et du choix de ceux-ci.

Il ne faut pas oublier que ces investissements seront en partie pris en charge par les communes, d'une part, et, d'autre part, que les taux d'aides seront toujours les mêmes.

Donc, rassurez-vous, les communes auront toujours le pouvoir de décision sur les travaux d'esthétisme et sur le nombre de points lumineux souhaité. Ce sera fait en parfaite collaboration et avec une économie d'échelle. »

Question de M. Gérard JUILLARD – Maire de Colomieu

« Notre commune a éventuellement envisagé la possibilité d'arrêter l'éclairage une partie de la nuit. Or, il semblerait que cela ne soit pas si évident que cela, en particulier quand il y a des ralentisseurs. Ma question est la suivante : y-a-t-il des décisions collégiales à prendre au niveau des économies d'énergie et de la pollution lumineuse ? Quel est votre sentiment sur ce point ? »

Réponse de M. Patrick CHAIZE – Directeur

« D'un point de vue technique, concernant les économies d'énergie, le Syndicat s'est engagé sur cette voie depuis plusieurs années avec l'installation de régulateurs-réducteurs qui ont pour effet de réduire la tension d'alimentation à des heures données donc des flux lumineux et, par conséquent, de diminuer la consommation d'énergie.

Aujourd'hui, l'analyse faite par le Syndicat tend à faire ressortir qu'il n'est pas très logique d'éteindre la nuit alors qu'on a tout fait pour installer des éclairages en particulier pour la nuit.

Evidemment, il y a moins de circulation routière et piétonnière. Mais, je serais plus enclin à vous inviter à choisir les lieux à éclairer et, si on les éclaire, cela paraît difficile de supprimer un élément de sécurité une partie de la nuit. Il faut être très vigilant : en cas d'accident, pendant les périodes d'extinction de l'éclairage, on ne connaît pas l'interprétation susceptible d'être faite par les tribunaux.

Il faut savoir que la jurisprudence n'est pas vraiment calé sur ce point à ce jour. Mais, il faut savoir que, lors d'accident pour défaut d'éclairage du fait d'un mauvais entretien, c'est le Maire qui est tenu pour responsable et condamnable. Par son pouvoir de police, c'est le Maire qui a la responsabilité de l'éclairage. Des Maires ont été condamnés du fait que des points lumineux défectueux n'avaient pas été réparés et qu'il y avait eu accident.

La jurisprudence peut évoluer dans le sens « vous avez un réseau d'éclairage, vous l'éteignez alors que la voie publique est utilisée et qu'il y a eu un accident du fait de ce défaut d'éclairage ».

Aussi, le Syndicat n'est pas dans cette logique là mais dans celle de trouver des moyens techniques permettant de mieux contrôler les temps d'éclairage, de minimiser l'intensité lumineuse par l'installation d'appareils adaptés. »

Intervention de M. Yves CLAYETTE – Vice-Président Délégué

« Je ne suis pas spécialiste mais, j'ajouterai, si je peux me le permettre que compte tenu de la production d'électricité par EDF qui fait apparaître :

- d'une part, une surproduction la nuit,
- d'autre part, un déficit de production la journée,

il y a possibilité, peut-être, de négocier des tarifs plus bas en particulier pour l'éclairage la nuit. »

* * *

L'assemblée n'ayant plus de questions à poser, le Président soumet au vote du comité syndical le projet de statuts.

Décision du Comité Syndical : ce projet de statuts est adopté à l'unanimité.

* * *

4.2 – Personnel

4.2.1 – Fonction d'Inspection Hygiène et Sécurité

L'inspection du travail n'étant pas compétente dans la Fonction Publique Territoriale, obligation est faite aux collectivités territoriales, donc le SIEA, de désigner un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (A.C.F.I.) ; ceci, en application du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et prévention dans la Fonction Publique Territoriale.

A ce titre, le Centre de Gestion de l'Ain propose aux collectivités une convention pour assurer cette mission d'Inspection Hygiène et Sécurité. C'est pourquoi il vous est proposé d'autoriser le Président à signer ladite convention avec le Centre de Gestion qui permettra à l'A.C.F.I. d'organiser, en relation avec l'A.C.M.O du SIEA, le déroulement de la mission d'Inspection Hygiène et Sécurité.

Décision du Comité Syndical : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4.2.2 - Modification du tableau des emplois permanents

A ce jour, le tableau des emplois permanents du Syndicat s'établit comme suit :

GRADE	Nombre de Postes		
	autorisés par l'assemblée	pourvus	vacants
Ingénieur en Chef de classe exceptionnelle	1	1	0
Ingénieur Principal	3	3	0
Ingénieur	3	2	1
Technicien Principal	1	1	0
Technicien Supérieur	8	6	2
Contrôleur Territorial de Travaux	2	2	0
Adjoint Technique de 1ère classe	1	0	1
Attachée Principale 2e classe	1	1	0
Attaché Territorial	1	1	0
Secrétaire de Mairie ou Attaché Territorial	1	1	0
Rédacteur Territorial	3	3	0
Adjoint Administratif Principal 2e classe	2	0	2
Adjoint Administratif de 1ère classe	6	4	2
Adjoint Administratif de 2ème classe	9	8	1
Nombre total de Postes	42	33	9

Compte tenu du développement important du service "Communication Electronique", entraînant une augmentation de la charge de travail sur d'autres services qu'ils soient techniques ou administratifs, le Syndicat doit, pour faire face aux objectifs fixés, étoffer le personnel en créant :

- 1 poste sur le grade de Technicien Principal,
- 1 poste sur le grade de Contrôleur Principal,
- 1 poste sur le grade de Rédacteur Territorial,
- 2 postes sur le grade de Rédacteur Principal.

Aussi, le Président demande aux membres du Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur les modifications à apporter au tableau des emplois permanents.

**Le Comité Syndical,
A l'unanimité,**

- Décide de modifier en conséquence le tableau des emplois permanents ,
- Dit que le tableau des emplois permanents s'établira comme ci-après,

GRADE	Nombre de Postes		
	autorisés par l'assemblée	pourvus	vacants
Ingénieur en Chef de classe exceptionnelle	1	1	0
Ingénieur Principal	3	3	0
Ingénieur	3	2	1
Technicien Principal	2	1	1
Technicien Supérieur	8	6	2
Contrôleur Principal	1	0	1
Contrôleur Territorial de Travaux	2	2	0
Adjoint Technique de 1ère classe	1	0	1
Attachée Principale 2e classe	1	1	0
Attaché Territorial	1	1	0
Attaché Territorial (ou Secrétaire de Mairie catégorie A)	1	1	0
Rédacteur Principal	2	0	2
Rédacteur Territorial	4	3	1
Adjoint Administratif Principal 2e classe	2	0	2
Adjoint Administratif de 1ère classe	6	4	2
Adjoint Administratif de 2ème classe	9	8	1
Nombre total de Postes	47	33	14

* * *

4.2.3 – Emplois pour besoin saisonnier

Pendant la période des congés annuels d'été, les bureaux du Syndicat n'étant pas fermés, il y a lieu de recruter des agents pour un besoin saisonnier, sur le grade d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe.

Il est donc proposé la création de 3 postes d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe, pour 3 mois chacun. Cette délibération vous est soumise chaque année ; cela permet à de jeunes étudiants de travailler l'été.

Décision du Comité Syndical : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

* * *

4.2.4 – Renouvellement de contrat

M. Laurent HAUGEARD, Responsable du service « Communication Electronique », a été recruté en qualité de contractuel, sur le grade d'Ingénieur Principal, pour une durée de 3 ans ; ceci, à compter du 24 novembre 2007. Ce contrat arrive donc à échéance le 23 novembre 2010.

Il vous est donc proposé :

- d'une part, de renouveler son contrat pour une nouvelle période de 3 ans, en application de la réglementation en vigueur ;
- d'autre part, de revaloriser son salaire et de fixer sa rémunération par référence à l'indice brut 701 (indice majoré 582) à compter du 24 novembre 2010 ; étant entendu qu'il continuera à bénéficier du régime indemnitaire fixé par délibérations en fonction de son cadre d'emploi.

Décision du Comité Syndical : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

* * *

4.2.5 – Régime Indemnitaire « Filière Technique »

Cette modification concerne la Prime de Service et de Rendement, dite P.S.R., qui est versée aux agents de la filière technique. Celle-ci était calculée suivant un taux moyen applicable au traitement brut annuel moyen du grade.

A compter du 17 décembre 2009, la réglementation fixe les montants annuels de référence par grade en remplacement des taux annuels, en précisant que le montant individuel de la P.S.R. ne peut excéder le double du montant annuel de référence.

Il vous est donc proposé que soient appliquées ces nouvelles conditions ; ceci, en accord avec la réglementation en cours.

Décision du Comité Syndical : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

* * *

4.2.6 – Revalorisation des Prestations Sociales

- concernant les Tickets-Restaurant :

La valeur faciale des tickets-restaurant est, depuis 2003, de 5 €uros, dont 50 % étant prise en charge par l'employeur.

Il vous est proposé de revaloriser la valeur de ces tickets-restaurant et de la porter à 5,50 € à compter du 1^{er} mai 2010 ; 50 % étant toujours à la charge de l'employeur, donc du Syndicat.

- concernant les chèques-vacances :

La nouvelle réglementation simplifie les règles d'attribution des chèques-vacances. La notion de Revenu Fiscal de Référence étant supprimée, cela permet l'accès de l'ensemble des agents aux chèques-vacances.

La contribution de l'employeur sera donc liée à la rémunération mensuelle brute moyenne des 3 derniers mois de l'année en cours de l'agent et plafonnée à :

- 80 % si la rémunération de l'agent est inférieure au Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (P.M.S.S.), soit 2.859 € en 2009 ; étant précisé que ce plafond sera modifié chaque année au 1^{er} janvier ;
- 50 % si celle-ci est supérieure au P.M.S.S.

Il vous est donc proposé, à compter du 1^{er} avril 2010, les nouvelles modalités d'attribution des chèques-vacances suivantes :

<ul style="list-style-type: none"> • Agent de catégorie C avec un revenu mensuel brut moyen inférieur au P.M.S.S. : <ul style="list-style-type: none"> . part salariale : 55 % . part SIEA : 45 % <p>pour une valeur totale de 840 € de chèques-vacances par an.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Agent de catégorie B et A avec un revenu mensuel brut moyen inférieur au P.M.S.S. : <ul style="list-style-type: none"> . part salariale : 65 % . part SIEA : 35 % <p>pour une valeur totale de 780 € de chèques-vacances par an.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Agent de catégorie C avec un revenu mensuel brut moyen supérieur au P.M.S.S. : <ul style="list-style-type: none"> . part salariale : 65 % . part SIEA : 35 % <p>pour une valeur totale de 780 € de chèques-vacances par an.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Agent de catégorie B avec un revenu mensuel brut moyen supérieur au P.M.S.S. : <ul style="list-style-type: none"> . part salariale : 75 % . part SIEA : 25 % <p>pour une valeur totale de 780 € de chèques-vacances par an.</p>

Décision du Comité Syndical : ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

* * *

4.2.7 – Protection Sociale Complémentaire

L'ensemble du personnel bénéficie d'une protection sociale relative au maintien de rémunération en cas de perte de salaires dans le cadre d'arrêts maladie ; ceci, dans le cadre d'un contrat de prévoyance intervenu entre la Mutuelle Nationale Territoriale (M.N.T.) et le SIEA.

Jusqu'à ce jour, la cotisation était à la charge seule de l'agent. Il est donc proposé que le SIEA prenne à sa charge 25 % du coût de ces cotisations, étant précisé que jusqu'à maintenant le Syndicat versait une subvention à la M.N.T. ; participation qui permettait à l'ensemble des agents des collectivités du Département de bénéficier de réduction de cotisation.

Il vous est donc proposé que le SIEA prenne en charge 25 % du coût des cotisations de ses agents, le SIEA arrêtant de verser par ailleurs la subvention attribuée jusqu'à ce jour à la M.N.T..

Décision du Comité Syndical : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

* * *

4.3 – Electricité

4.3.1 – Avenant au contrat de concession

La parole est donnée à M. Gérard GALLET, Vice-Président Délégué.

Il s'agit d'autoriser le Président à signer un avenant au contrat de concession, négocié avec ERDF.

En effet, jusqu'à fin 2009, ERDF participait par le biais de la redevance de concession sur les investissements liés aux travaux d'extensions des années N-2.

Mais, eu égard aux évolutions règlementaires et du fait des lois SRU, ERDF, depuis le 1^{er} janvier 2010, verse directement 40 % de participation au titre de la Part Couverte par le Tarif (P.C.T.). Cela a pour conséquence

d'entraîner une différence entre les recettes attendues (R2) et la P.C.T. Le SIEA veut donc éviter de perdre une partie de ses recettes pour 2010 et 2011.

De ce fait, il est nécessaire de signer un avenant, concernant la Part Couverte par le Tarif, garantissant le maintien des recettes sur 2010 et 2011, à l'identique des anciens textes.

Décision du Comité Syndical : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4.4 – Communication Electronique : RESO-LIAin

La parole est donnée à M. Michel CHANEL, Vice-Président délégué.

4.4.1 – Conditions d'intervention des collectivités dans le déploiement du réseau de desserte Fibre Optique

Actuellement, les études de déploiement sont fixées sur la base :

- . de la qualité du service,
- . de la présence d'activités économiques,
- . des infrastructures existantes : sur ce point, certaines collectivités ont sollicité le SIEA afin de savoir si elles pourraient intervenir pour faciliter le déploiement.

La proposition du SIEA est donc la suivante : permettre aux collectivités, qui en feront la demande, d'accompagner le SIEA dans le financement des investissements à réaliser par anticipation. Ce n'est pas une obligation mais une volonté de la collectivité qui le décidera elle-même.

Décision du Comité Syndical : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4.4.2 – Nomination d'un membre au Conseil d'Exploitation RESO-LIAin

La régie RESO-LIAin est administré par un Conseil d'Exploitation composé de 5 membres :

- 3 personnes issues du Bureau du SIEA : MM. Michel CHANEL – Yves CLAYETTE et Denis LINGLIN,
- 2 personnes qualifiées : M. Jean-Claude REY, Chef d'Entreprise, 1^{er} Vice-Président de la C.C.I.
M. Bruno HERNANDEZ, P.D.G. de la Société SOERMEL à Replonges.

Or, M. Bruno HERNANDEZ a peu ou pas de disponibilité pour se libérer et participer au Conseil d'Exploitation.

Aussi, le Syndicat a recherché une personne compétente en matière de communication électronique. Le Président vous propose de désigner, en remplacement de M. Bruno HERNANDEZ, M. Michel PIVARD, Président de la C.M.R.E. COOP à Ceyzériat, une des plus grandes entreprises d'informatique dans le département.

Décision du Comité Syndical : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

4.4.3 – Grille Tarifaire

Il est apparu, au cours de l'année, qu'il était souhaitable de modifier la grille tarifaire pour les raccordements de fibre optique et le transport des données ; ceci, afin de répondre aux demandes locales de Fournisseurs d'Accès Internet (F.A.I.).

Aussi, compte tenu de l'intérêt qu'elle représente pour la commercialisation des services du Très Haut Débit, les membres du Conseil d'Exploitation ont émis des avis favorables aux propositions d'évolution ci-après :

- 1) Créer une nouvelle tranche tarifaire pour les offres professionnelles « débit garanti ». Ainsi, il est proposé aux F.A.I. un débit de 10 Mégabits/seconde pour un tarif mensuel de 120 €/mois. Il s'agit bien d'un débit garanti 10 Mbps.

- 2) Préciser les offres grand public et professionnel « Meilleur Effort » :
Concernant l'offre grand public « Meilleur Effort » qui était à 5 Mégabits/seconde, il est proposé d'ajouter une qualité de service permettant, en fonction des disponibilités sur le réseau et sur un temps défini, d'atteindre un débit de 30 Mbps. Le but recherché est le suivant : pouvoir charger l'équivalent d'un film ou DVD en 15 minutes, mais aussi charger de gros fichiers.
Concernant l'offre professionnel « Meilleur Effort » de 10 Mégabits/seconde, il est proposé d'ajouter une qualité de service permettant, en fonction des disponibilités sur le réseau et sur un temps défini, d'atteindre 100 Mbps.

Question de Mme Jocelyne LABARRIERE – Déléguée et Conseiller Municipal de St Eloi
« Comment avait-été fixé le tarif précédemment et existait-il ? »

Réponse de M. Michel CHANEL – Vice-Président délégué
« Le tarif relatif aux 10 Mbps n'existait pas. On commençait à 50. Or, compte tenu de la demande des entreprises pour un 10 Mbps garanti, il a fallu établir un tarif en fonction. »

Décision du Comité Syndical : cette proposition est adoptée à l'unanimité.

* * * * *

La parole est donnée à M. Jacques BEREZIAT, Comptable du SIEA.

5 – Compte de Gestion du Budget Principal 2009

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectives et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer ;

Après avoir rapproché le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2009 du compte administratif de la même année ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que ces opérations semblent régulièrement effectuées ;

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 ;
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Compte tenu des ces précisions, le Président demande aux membres du Comité Syndical de bien vouloir déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DECISION

Le Comité Syndical,
A l'unanimité,

déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

* * *

6 – Compte de Gestion du Budget Annexe « Communication Electronique » 2009

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectives et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer ;

Après avoir rapproché le compte de gestion du budget annexe du Receveur pour l'exercice 2009 du compte administratif du budget annexe de la même année ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que ces opérations semblent régulièrement effectuées ;

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 ;
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2009, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Compte tenu des ces précisions, le Président demande aux membres du Comité Syndical de bien vouloir déclarer que le compte de gestion du budget annexe "Communication Electronique" dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DECISION

Le Comité Syndical,
A l'unanimité,

déclare que le compte de gestion du budget annexe "Communication Electronique" dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

* * *

7 – Compte de Gestion du Budget Annexe « RESO-LIAin » 2009

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectives et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer, l'état des restes à payer ;

Après avoir rapproché le compte de gestion du budget du Receveur pour l'exercice 2009 du compte administratif du budget de la même année ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que ces opérations semblent régulièrement effectuées ;

- 1 - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 ;
- 2 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Compte tenu des ces précisions, le Président demande aux membres du Comité Syndical de bien vouloir déclarer que le compte de gestion du budget "RESO-LIAin" dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DECISION

Le Comité Syndical,
A l'unanimité,

déclare que le compte de gestion du budget "RESO-LIAin" dressé pour l'exercice 2009 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

* * *

8 – Compte Administratif du Budget Principal 2009

Par délibération du 12 mars 2010, le Président présentait au Bureau du Syndicat le Compte Administratif 2009, qui dans ses grandes lignes, fait apparaître :

- ✓ un montant de paiements de travaux de 21.527.480,12 euros répartis en :
 - 14.548.380,39 euros de travaux d'Electrification Rurale,
 - 1.663.133,52 euros de travaux de Génie civil Télécommunication,
 - 61.006,33 euros de travaux de Gaz,
 - 5.254.959,88 euros de travaux d'Eclairage Public,

- ✓ un résultat de l'exercice :
 - en fonctionnement de 6.009.662,48 euros
 - en investissement de - 3.302.978,00 euros,d'où un résultat global de l'exercice égal à 2.706.684,48 euros

Le Bureau, après avoir entendu l'exposé du Président, lui a donné acte de sa communication et lui a demandé de le présenter aux membres du Comité Syndical.

DECISION

Considérant que le Président, Ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2009 les finances du Syndicat en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant pas les dépenses justifiées,

Sous la présidence de Mr Jacques NEVERS (doyen de l'Assemblée ; Mr Jean-François PELLETIER, Président, ayant quitté la salle), le Comité Syndical :

A l'unanimité,

- propose de fixer comme suit, concernant le compte administratif du budget principal, les résultats des différentes sections budgétaires :

Sections	Résultats à la clôture de l'exercice précédent après affectation des résultats		Opérations de l'exercice		Opérations d'ordre Non budgétaires	Résultats à la clôture de l'exercice avant affectation des résultats	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis		Déficits	Excédents
Fonctionnement	/	8.430.027,92	6.400.264,91	12.409.927,39	/	/	14.439.690,40
Investissement	/	7.759.389,44	19.669.934,50	16.345.123,58	/	/	4.434.578,52
Opérations sous mandat	7.434.909,61	/	7.010.839,99	7.032.672,91	/	7.413.076,69	/

- approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

- déclare toutes les opérations de l'exercice 2009, définitivement closes.

* * *

9 – Compte Administratif du Budget Annexe « Communication Electronique » 2009

Par délibération du 12 mars 2010, le Président présentait au Bureau du Syndicat le Compte Administratif du budget annexe "Communication Electronique" 2009, qui dans ses grandes lignes, fait apparaître :

- ✓ une dépense réelle de fonctionnement de 81.544,99 euros,
- ✓ une dépense d'investissement de 9.711.460,92 euros, dont 7.961.934,22 euros de "travaux et infrastructures",
- ✓ une recette d'investissement de 9.959.820,80 euros, dont 780.000 euros correspondant à une subvention du Conseil Général, 2.016.000 euros à une subvention de la Région, et 4.000.000 euros à un emprunt.
- ✓ un résultat de l'exercice :
 - en fonctionnement de 0,00 euros,
 - en investissement de 248.359,88 euros,

d'où un résultat global de l'exercice égal à 248.359,88 euros,

Le Bureau, après avoir entendu l'exposé du Président, lui a donné acte de sa communication et lui a demandé de le présenter aux membres du Comité Syndical.

DECISION

Considérant que le Président, Ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2009 les finances du Syndicat en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant pas les dépenses justifiées,

Sous la présidence de Mr Jacques NEVERS (doyen de l'Assemblée ; Mr Jean-François PELLETIER, Président, ayant quitté la salle), le Comité Syndical :

A l'unanimité,

- propose de fixer comme suit, concernant le compte administratif du budget annexe "Communication Electronique", les résultats des différentes sections budgétaires :

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent après affectation des résultats		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice avant affectation des résultats	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Fonctionnement	/	/	85.312,39	85.312,39	/	/
Investissement	3.943.363,28	/	9.711.460,92	9.959.820,80	3.695.003,40	/

- approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2009, définitivement closes.

* * *

10 – Compte Administratif du Budget Annexe « RESO-LIAin » 2009

Par délibération du 12 mars 2010, le Président présentait au Bureau du Syndicat le Compte Administratif du budget "RESO-LIAin" 2009, qui dans ses grandes lignes, fait apparaître :

- ✓ une dépense réelle d'exploitation de 57.084,72 euros,
- ✓ une recette d'exploitation de 339.749,57 euros,
- ✓ une dépense d'investissement de 1.526,76 euros,
- ✓ un résultat de l'exercice :
 - en exploitation de 278.427,82euros,
 - en investissement de 2.710,27euros,

d'où un résultat global de l'exercice égal à 281.138,09 euros.

Le Bureau, après avoir entendu l'exposé du Président, lui a donné acte de sa communication et lui a demandé de le présenter aux membres du Comité Syndical.

DECISION

Considérant que le Président, Ordonnateur, a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2009 les finances du Syndicat en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant pas les dépenses justifiées,

Sous la présidence de Mr Jacques NEVERS (doyen de l'Assemblée ; Mr Jean-François PELLETIER, Président, ayant quitté la salle), le Comité Syndical :

A l'unanimité,

- propose de fixer comme suit, concernant le compte administratif du budget "RESO-LIAin", les résultats des différentes sections budgétaires :

Sections	Résultats à la clôture de l'exercice précédent après affectation des résultats		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice avant affectation des résultats	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Exploitation	/	318.873,75	61.321,75	339.749,57	/	597.301,57
Investissement	/	86.182,00	1.526,76	4.237,03	/	88.892,27

- approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2009, définitivement closes.

* * *

11 – Comptabilité : Affectation des résultats du Budget Principal 2009

La norme comptable M14 oblige la collectivité à déterminer les résultats à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif.

Le résultat est constitué par le résultat comptable de fonctionnement de l'exercice, augmenté du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice (résultat cumulé).

L'instruction budgétaire et comptable M14 prescrit d'affecter en premier lieu le résultat de fonctionnement de l'exercice 2009, puis le résultat antérieur figurant au budget 2009.

Au vu de ces précisions, le Président propose d'affecter le résultat selon les éléments suivants :

- 1 - Affectation du résultat de l'exercice 2009 : **6.009.662,48 euros** :
- à la couverture partielle du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (cf. annexe : 6.009.662,48 euros sur 7.467.408,50 euros)
- 2 - Affectation du résultat antérieur : **8.430.027,92 euros** :
- au solde de la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (7.467.408,50 euros – 6.009.662,48 euros soit **1.457.746,02 euros**)
 - en excédent de fonctionnement reporté pour le reste : (8.430.027,92 euros – 1.457.746,02 euros soit **6.972.281,90 euros**)

Question de M. Henri POUYAT – Délégué et Maire-Adjoint de Thoiry

« Le Syndicat d'Electricité du Pays de Gex a été dissout. Il avait été dit que les redevances, qui devaient être versées par ERDF à ce Syndicat, devaient se retrouver dans les comptes du SIEA. Je voudrais savoir qu'il s'agit de ces redevances à l'article 5 – compte 75. »

Réponse de M. Michel CHANEL – Vice-Président délégué

« En effet, il s'agit bien de cela. Pour information, les communes concernées vont recevoir un compte-rendu des dépenses de l'année 2009 concernant le Syndicat du Pays de Gex. »

DECISION

Le Comité Syndical,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,
A l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- 1 - Affectation du résultat de l'exercice 2009 apparaissant au compte 12 :
- au compte 1068 ("Réserves - Excédent de fonctionnement capitalisé") pour **6.009.662,48 euros**.
- 2 - Affectation des résultats apparaissant au compte 110 "Report à nouveau" :
- au compte 1068 ("Réserves - Excédent de fonctionnement capitalisé") pour **1.457.746,02 euros**. Ce montant correspond à la différence entre le besoin de financement dégagé, soit 7.467.408,50 euros et le résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 soit 6.009.662,48 euros.
 - au compte 110 ("Report à nouveau - Solde créditeur") pour **6.972.281,90 euros**. Cette somme représente les fonds libres de toute affectation au 31 décembre 2009. Ce montant correspond à la différence entre le résultat de fonctionnement reporté au Budget 2009 soit 8.430.027,92 euros et le montant affecté au compte 1068 soit 1.457.746,02 euros.

* * *

12 – Comptabilité : Affectation des résultats du Budget Annexe « RESO-LIAin » 2009

La norme comptable M4 oblige la collectivité à déterminer les résultats à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif.

Le résultat est constitué par le résultat comptable de fonctionnement de l'exercice, augmenté du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice.

L'instruction budgétaire et comptable M4 prescrit d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2009.

Au vu de ces précisions, le résultat pourrait être affecté selon les éléments suivants :

1 - Affectation du résultat de l'exercice 2009 : **278.427,82 euros** :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (cf. annexe : **159.580,97 euros**),
- en excédent de fonctionnement pour le reste :
(278.427,82 euros - 159.580,97 euros soit **118.846,85 euros**)

2 - Affectation du résultat antérieur : **318.873,75 euros** :

- en excédent de fonctionnement reporté.

DECISION

Le Comité Syndical,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,
A l'unanimité,

Décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

Affectation du résultat de l'exercice 2009 apparaissant au compte 12 :

- au compte 1068 (Réserves - Excédent d'exploitation capitalisé) pour **159.580,97 euros**.
- au compte 110 (Report à nouveau – Solde créditeur) pour **118.846,85 euros**.

Affectation des résultats apparaissant au compte 110 "Report à nouveau" :

- au compte 110 (Report à nouveau – Solde créditeur) pour **318.873,75 euros**.

* * *

13 – Débat sur les projets de Budgets 2010

En application de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République et notamment de ces dispositions prévues aux articles 11 et 12, il est précisé qu'un débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Aussi, le Président se permet, conformément à notre règlement intérieur, de présenter aux membres du Comité Syndical les 3 phases de ce débat :

- 1- Lors de la réunion du 12 mars 2010, il a été soumis aux membres du Bureau du Syndicat, les propositions relatives aux orientations budgétaires de l'exercice 2010. Ces propositions ont fait l'objet de délibérations approuvant ces orientations et autorisant le Président à soumettre ces projets aux membres du Comité Syndical.
- 2 - Les projets des budgets 2010 ont été adressés à tous les délégués des communes adhérentes au Syndicat en même temps que leur convocation à l'Assemblée Générale. Sur cette convocation, le Président invitait chaque délégué à lui faire part, par écrit, des remarques ou suggestions éventuelles qu'il aurait à formuler.
- 3 - Aujourd'hui, en début de séance, le Président a indiqué qu'aucune question écrite n'était parvenue au Syndicat et, après lecture des budgets, qu'il se permettra de faire quelques commentaires et de répondre aux questions.

DECISION

Le Comité Syndical,

Après présentation des différentes phases du débat sur les projets de budgets 2010,

Considère que ce débat n'a pas, en lui-même, un caractère décisionnel, mais que néanmoins, il doit donner lieu à la présente délibération, prenant acte de sa tenue.

* * *

14 – Budget Primitif 2010 : Ouverture d'autorisations de programme et de crédits de paiement

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent la gestion en autorisations de programmes et de crédits de paiement pour les programmes d'investissement pluriannuels.

Les autorisations de programmes constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements, tandis que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Le tableau présenté fait apparaître les montants prévus des autorisations de programmes, ainsi que la répartition indicative sur les exercices 2010 et suivants des crédits de paiement.

Le Bureau, après avoir approuvé l'exposé du Président, lui a demandé de le présenter aux membres du Comité Syndical.

DECISION

Le Comité Syndical,
A l'unanimité,

- approuve les autorisations de programmes et de crédits de paiement, selon le tableau joint à la délibération.

* * *

15 – Budget Annexe « Communication Electronique » 2010 Ouverture d'autorisations de programme et de crédits de paiement

Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent la gestion en autorisations de programmes et de crédits de paiement pour les programmes d'investissement pluriannuels.

Les autorisations de programmes constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements, tandis que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programmes correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Le tableau présenté fait apparaître les montants prévus des autorisations de programmes, ainsi que la répartition indicative sur les exercices 2010 et suivants des crédits de paiement.

Le Bureau, après avoir approuvé l'exposé du Président, lui a demandé de le présenter aux membres du Comité Syndical.

DECISION

Le Comité Syndical,
A l'unanimité,

- approuve les autorisations de programmes et de crédits de paiement, selon le tableau joint à la délibération.

* * *

16 – Vote du Budget Principal 2010

En application de la loi n°92-125 relative à l'Administration Territoriale de la République et notamment le débat sur les orientations budgétaires, le projet de budget de l'exercice 2010 a été soumis aux Membres du Bureau du Syndicat lors de la réunion du 12 mars 2010, et a été adressé à tous les délégués des communes adhérentes au Syndicat.

Après lecture du projet de budget 2010, le Président se permet de faire quelques commentaires et de répondre aux questions des délégués.

Question de M. Henri MASSEBEOUF – Délégué et Conseiller Municipal de St Genis Pouilly

« Juste une question concernant la taxe locale sur l'électricité. Le 18 mars dernier, la Commission Européenne a demandé à l'Etat Français de modifier dans un délai de 2 mois la législation relative à cette taxe. Je souhaiterais savoir où en est ce point particulier et s'il en a été tenu compte dans le budget ? »

Réponse de M. Patrick CHAIZE – Directeur

« Il a été difficile d'en tenir compte dans l'élaboration du budget puisque nous n'avons aucune visibilité sur ce sujet.

Le SIEA est adhérent à la F.N.C.C.R. (Fédération des Collectivités Concédantes et Régies) qui travaille depuis plusieurs années sur cette question tant le problème est sous-jacent. L'objectif est de défendre cette recette pour les collectivités concédantes ; recette importante dans l'équilibre des budgets, vous le voyez bien dans le budget présenté ce jour.

Le Syndicat est resté sur la base d'une recette équivalente pour préparer le budget 2010. L'actualité ne nous permet pas de modifier de façon sensible les chiffres qui vous ont été présentés. En effet, le budget a été présenté et adopté par le Bureau le 12 mars dernier afin qu'il puisse vous être proposé ce jour. »

Intervention de M. Henri MASSEBEOUF – Délégué et Conseiller Municipal de St Genis Pouilly

« N'est-il pas possible aux parlementaires présents de nous donner quelques précisions sur les orientations ?
Merci. »

Intervention de M. Charles VERARD – Délégué de Talissieu

« Concernant les observations faites par notre collègue au sujet de la taxe locale sur l'électricité, selon un extrait des Echos, le Gouvernement jouerait la montre. » (M. VERARD remet aux parlementaires présents cet article).

Réponse de M. Charles de la VERPILLIERE – Député – Vice-Président du SIEA

« Bonjour à tous. Chers collègues, il s'agit d'un sujet extrêmement technique. Ni Xavier BRETON, ni moi-même, ne pouvons improviser une réponse censée sur un problème qui date du 18 mars.

Ce que je vous propose, c'est que nous nous renseignons dans les 8 jours qui viennent ; ceci, afin de pouvoir répondre de façon censée et constructive à l'ensemble des délégués du SIEA. Sur un sujet aussi grave, nous ne pouvons pas répondre n'importe quoi mais nous nous engageons à vous écrire pour vous préciser quelles sont les orientations prises. Merci. »

Intervention de M. Henri MASSEBEOUF – Délégué et Conseiller Municipal de St Genis Pouilly

« Je me permets de vous rappeler que la Commission Européenne demandait déjà une réponse le 27 octobre 2003, mais l'Etat traîne... Lors du vote du budget, la Commission obligeait la France à tenir compte de cette réglementation et avait reporté en 2005, puis en 2006 ... puis au 1^{er} janvier 2009, la décision.

L'Etat ne répond toujours pas. Donc, nous dire que vous allez nous faire une réponse sous 8 jours, c'est aléatoire... Cette question traîne depuis 2003. Il ne vous sera donc pas possible de nous répondre dans ce délai. »

DECISION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu la lecture du projet de budget 2009, et les explications complémentaires du Président,

Avec 1 abstention, à la majorité,

Approuve le budget de l'exercice 2010 s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de 17.204.090,31 Euros à la section de fonctionnement et à la somme de 63.733.366,83 Euros à la section d'investissement.

Conformément aux articles 13 et 15 de la loi 92-125 précitée, dans le cadre de l'information du public sur le budget, ce dernier sera adressé à toutes les communes adhérentes au Syndicat dans les 15 jours suivant son adoption et sera mis à la disposition du public.

* * *

17 – Vote du Budget Annexe « Communication Electronique » 2010

En application de la loi n°92-125 relative à l'Administration Territoriale de la République et notamment le débat sur les orientations budgétaires, le projet de budget annexe de l'exercice 2010 a été soumis aux Membres du Bureau du Syndicat lors de la réunion du 12 mars 2010, et a été adressé à tous les délégués des communes adhérentes au Syndicat.

Après lecture du projet de Budget Annexe "Communication Electronique" 2010, le Président se permet de faire quelques commentaires et de répondre aux questions des délégués.

DECISION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu la lecture du projet de budget annexe "Communication Electronique" 2010, concernant la mise en place d'un réseau de télécommunication haut débit, et les explications complémentaires du Président,

A l'unanimité,

Approuve ce budget annexe pour l'exercice 2010 s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de 2.900.000 Euros à la section de fonctionnement et à la somme de 56.075.542,48 euros à la section d'investissement.

Conformément aux articles 13 et 15 de la loi 92-125 précitée, dans le cadre de l'information du public sur le budget, ce dernier sera adressé à toutes les communes adhérentes au Syndicat dans les 15 jours suivant son adoption et sera mis à la disposition du public.

Intervention de M. Michel CHANEL – Vice-Président délégué

« Concernant les recettes, il y en a 2 importantes :

- *la subvention de la Région, qui fait partie d'une subvention générale de la Région, de 30 % des premiers investissements avec un maximum à 12 millions d'euros. A la fin de l'année ou début 2011, nous devons arriver à ces 12 millions.*
- *la subvention de l'Europe est également prévue dans le cadre des crédits FEDER discutés avec la Région pour un montant de 5,4 millions d'€uros.*

Ce ne sont pas les seules sources de financement que nous avons recherchées. Vous avez entendu, tout à l'heure, le Président du Conseil Général a parlé d'1 million par an sur 5 ans, dans le cadre d'une avance remboursable.

Nous avons également répondu dans le cadre des appels à projet au titre du grand emprunt et nous espérons avoir un montant d'aide conséquent. Tout ceci, pour inviter nos élus qu'ils soient régionaux, nationaux ou européens à soutenir nos dossiers fortement. Merci à eux ».

* * *

18 – Vote du Budget Annexe « RESO-LIAin » 2010

En application de la loi n°92-125 relative à l'Administration Territoriale de la République et notamment le débat sur les orientations budgétaires, le projet de budget "RESO-LIAin" de l'exercice 2010 a été soumis aux Membres du Bureau du Syndicat lors de la réunion du 12 mars 2010, et a été adressé à tous les délégués des communes adhérentes au Syndicat.

Après lecture du projet de budget "RESO-LIAin" 2010, le Président se permet de faire quelques commentaires et de répondre aux questions des délégués.

DECISION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu la lecture du projet de budget "RESO-LIAin" 2010, concernant la Régie d'Exploitation du Service Optique, et les explications complémentaires du Président,

A l'unanimité,

Approuve ce budget annexe pour l'exercice 2010 s'équilibrant en recettes et en dépenses à la somme de 1.207.720,60 Euros à la section d'exploitation et à la somme de 390.000 Euros à la section d'investissement.

Conformément aux articles 13 et 15 de la loi 92-125 précitée, dans le cadre de l'information du public sur le budget, ce dernier sera adressé à toutes les communes adhérentes au Syndicat dans les 15 jours suivant son adoption et sera mis à la disposition du public.

Question de M. Louis POUYAT – Délégué et Maire-Adjoint de Thoiry

« Comment avez-vous pu évaluer le nombre de nouveaux clients à 300.000 en une année ? »

Réponse de M. Michel CHANEL – Vice-Président délégué

« Nous n'avons jamais évoqué ces chiffres concernant un nombre de clients pour notre département. Mais, pour information, il y a 240.000 lignes téléphoniques dans le département de l'Ain. Il s'agit donc de 3.500 clients. »

* * *

19 – Questions diverses

Question de M. Gilbert BOUCHON – Conseiller Général et Maire de St Rambert en Bugey

« Je reviens sur un sujet évoqué tout à l'heure concernant la desserte en gaz sur la commune de TENAY pour alimenter essentiellement l'entreprise SEILLER, installée sur notre commune, et qui emploie 140 personnes ; ce qui est extrêmement important pour le tissu économique de notre vallée, qui est un bassin dont l'économie n'est pas des plus florissantes comme vous le savez.

Dans le contexte actuel, comme l'équilibre financier n'est pas atteint, il est demandé aux collectivités locales une participation financière et, selon le tracé, celle-ci varie de 120.000 à 260.000 Euros, ce qui représente 30 à 55 % du coût des investissements. Ce n'est pas une paille et pour des collectivités avec une économie en difficultés, cela est difficilement réalisable.

Mais, le comble, c'est qu'il est demandé, en même temps, au futur raccordé, de payer la consommation de gaz 21 % plus cher que ceux qui sont situés en amont.

Donc, il nous est demandé une participation financière pour payer ensuite la fourniture de gaz plus chère. Quand on parle de délégation de service public, cela paraît un peu ironique. C'est le constat que je fais.

Le Syndicat a la compétence gaz mais, face à cette situation, je fais appel aux parlementaires ici présents pour qu'ils interviennent auprès de la Commission de Régulation des Réseaux d'Energie face à des situations, comme la nôtre, qui représentent des dérives en matière de service public. Je ne manquerai pas également d'interpeller mes collègues, dès lundi, lors de l'ouverture de la session du Conseil Général de l'Ain. »

Réponse de M. Jean-François PELLETIER – Président

« M. Xavier BRETON, Député, en parlera lors de son intervention. »

Question de M. Henri MASSEBOEUF - Délégué et Conseiller Municipal de St Genis Pouilly

« Concernant la communication électronique, nous rencontrons quelques problèmes. Deux sont en passe d'être résolus et un de l'est pas : il concerne les travaux. Beaucoup de choses ont été mal faites par les entreprises qui interviennent dans le cadre de ces travaux. Les chantiers ne sont pas remis en état et, souvent, les matériaux sont abandonnés sur place, chez les particuliers. De plus, nous avons beaucoup de mal à les faire revenir. J'ai d'ailleurs évoqué ce point avec M. Jean-Paul GOY, responsable de service au SIEA, qui m'a fait savoir que cela allait se faire. J'attends.

Par ailleurs, nous avons demandé des devis pour être raccordés à la fibre optique. Soit, ils n'arrivent pas, soit ils sont farfelus. Que peut faire le Syndicat ? »

Réponse de M. Patrick CHAIZE – Directeur

« Cela tombe bien, les entreprises viennent de nous rejoindre à cette assemblée générale. Elles vont donc se reconnaître.

Comme tout chantier, il y a des plus, des mieux et des moins. Et, quand il y a des moins, il faut tenter de les résoudre dans les meilleurs délais. Concernant la qualité des travaux et chantiers, il faut que nous trouvions des solutions ; ceci, dès lundi. Je ne citerai pas l'entreprise, mais je sais qu'elle s'est reconnue.

Concernant les devis, je vais demander à mon collègue, Jean-Paul GOY de m'aider à vous répondre car, normalement, les devis sont adressés au Syndicat et non à la commune. »

Intervention de M. Jean-Paul GOY – Responsable des services « Energie » - « Développement et Affaires Juridiques »

« Concernant le retard important de l'entreprise en charge des travaux sur votre commune : ceux-ci ont été arrêtés du fait des intempéries avec abandon d'équipements sur le terrain. A ce jour, les travaux redémarrent et il y en a encore pour 3 ou 4 semaines pour tout terminer. Ensuite, il y aura la phase de réception des travaux.

Par ailleurs, je tiens à souligner que, très constructivement, la commune de St Genis Pouilly a souhaité, dans le cadre des travaux de desserte, prévoir les travaux nécessaires pour fibrer un certain nombre de ses bâtiments de telle façon que, une fois le service ouvert, tout puisse être fait.

Concernant les abonnements, nous déconseillons fortement à nos Fournisseurs d'Accès Internet (F.A.I.) de les prendre tant que le service n'est pas ouvert au niveau de la commune. En effet, nous avons l'expérience des zones blanches ; les personnes prenaient des abonnements et, 3 à 6 mois plus tard, le service n'était toujours pas arrivé.

Concernant St Genis Pouilly, nous avons une réunion, mercredi 30 mars, avec M. André MASSONET, Maire-Adjoint, pour fixer, d'une part, la date d'ouverture du service, d'autre part, la date de réunion publique et, également, déterminer de quelle façon va se dérouler la communication sur la commune pour en informer la population et les entreprises.

Une fois ces réunions faites, pour nous, le service est ouvert et, à partir de ce moment-là, les F.A.I. peuvent prendre les abonnements. Donc, dans 4 semaines environ, il sera possible de prendre les abonnements correspondants. Le service est donc ouvert quand celui-ci peut être fourni et pas avant. »

Question de M. Etienne ROBIN – Maire de Mézériat

« En février 2009, Mézériat a connu d'importantes montées d'eau et de nombreuses inondations comme d'autres commune du secteur. Mais le Préfet n'a pas reconnu celles-ci comme catastrophes naturelles.

Beaucoup de maisons ont été inondées et nous avons dû couper l'électricité. En effet, nous avons des coffrets électriques qui se sont retrouvés sous l'eau. Le Chef des Pompiers, dans sa grande sagesse, a demandé à ce que l'électricité soit coupée pour que les pompiers puissent intervenir. De ce fait, malheureusement, dans certaines maisons, les pompes à eau n'ont pas pu fonctionner entraînant des dégâts dans des habitations et des travaux à faire non pris en charge par les assurances.

Nous avons échangé des courriers avec le Syndicat ; les réponses que j'ai, ne correspondent pas à ce que j'attends. On me parle de stations électriques, ce qui n'a rien à voir avec les coffrets ; coffrets qui ont d'ailleurs été remplacés et remis à des niveaux bas. Le Syndicat estime qu'il ne savait pas que Mézériat, comme d'autres communes, était en zone inondable.

Nous avons donc effectuer les travaux seuls. Nous avons demandé la participation du SIEA et d'EDF et je n'ai eu que des silences. Ce genre d'évènements n'est-il arrivé qu'à Mézériat ?

Or, vous avez la compétence électricité, ne pouvez-vous pas aller jusqu'au bout de vos obligations et pouvez-vous nous aider à co-financer ces travaux importants afin que nous ne retrouvions pas dans la même situation lors de prochaines inondations ? »

Réponse de M. Gérard GALLET – Vice-Président délégué

« Il s'agit d'un dossier très spécifique concernant la commune de Mézériat.

Tout d'abord, nous ne sommes pas restés totalement silencieux puisque vous avez eu des réponses écrites de notre Président. Qu'elles ne vous conviennent pas, Cher Collègue, je peux le concevoir, mais nous ne sommes pas restés silencieux.

C'est un dossier de réalisation qui date de 1998, donc cela fait 12 ans. C'est un dossier traité dans le cadre de l'article 50, c'est-à-dire sous l'autorité du Préfet. Le Syndicat n'a pas le sentiment d'avoir failli à sa mission mais il a rempli sa mission en respectant la totalité des textes.

Quant on parle d'inondations de zones, il y a quelque part de l'imprévu. Et, si les élus de l'époque avaient pu prévoir de telles inondations, les mesures nécessaires auraient été prises pour surélever les coffrets. Nous parlons des coffrets, mais il peut être pris en compte également le niveau des constructions dans le cadre des dossiers de permis de construire qui sont délivrés.

Pour conclure, le Syndicat n'a pas failli à sa mission. Si cela peut vous satisfaire, nous sommes prêts à organiser une réunion avec vous-même et ERDF. Mais, je ne pense pas que cela puisse véritablement changer quelque chose. »

Intervention de M. Michel CHANEL – Vice-Président délégué

« Je me permets de faire un commentaire malgré que je ne connaisse pas suffisamment votre commune. Mais il me semble que, si les pompiers interviennent dans une zone où il y a des coffrets et de l'eau, la première préconisation de sécurité serait de couper les réseaux électriques, me semble-t-il. »

Question de M. Henri GUILLERMIN – Conseiller Général et Maire de Gorrevod

« Sur le canton de Pont de Vaux, la communauté de communes, que je préside, compte, entre autres, une zone d'activités de 40 hectares ; ceci sur 3 communes. Sur cette même zone, 2 communes sont correctement alimentées en gaz naturel.

A ce jour, nous avons une entreprise, déjà installée sur une de ces 2 communes, qui veut implanter une 2^{ème} unité (à proximité immédiate de ses premiers bâtiments) mais dont le terrain, jouxtant l'entreprise actuelle, est située sur la 3^{ème} commune, non alimentée en gaz naturel. Cela pose un problème pour cette nouvelle implantation.

Cette situation est incompréhensible par les industriels et également les élus. Nous souhaiterions que cette situation puisse se débloquer. »

Réponse de M. Patrick CHAIZE – Directeur

« Je vous invite à intervenir auprès des parlementaires. En effet, tout le monde constate ce problème mais la réglementation nous bloque en fixant aux limites des communes la possibilité d'établir une concession gaz.

Nous nous en sommes souvent expliqués avec les personnes qui représentent le concessionnaire. Tout le monde le constate y compris le concessionnaire. Mais la réglementation nous contraint à respecter la limite de la commune même si la parcelle de l'autre commune, non desservie en gaz, est contiguë.

Nous avons déjà entrepris plusieurs actions au niveau de notre fédération nationale (la F.N.C.C.R.). Cela reste un point de blocage. Il faut que, tous ensemble, nous mettions notre énergie afin de faire sauter ce verrou qui nous permettra de résoudre de tels problèmes.

Nous avons déjà eu d'autres cas et il s'agit d'une difficulté réelle. »

Question de M. Jean-Pierre TONDU – Délégué et Maire-Adjoint de Montluel

« Concernant le cadastre, mon collègue chargé de l'urbanisme m'a fait part des dysfonctionnements qu'il rencontre lors de la consultation du cadastre (plantages fréquents). Est-ce que ce problème a été identifié et est-ce que les modifications nécessaires ont été faites ou sont en cours ? »

Réponse de M. Patrick CHAIZE – Directeur

« Je n'ai aucune information concernant Le dysfonctionnement que vous évoquez. Mais si vous rencontrez de tels problèmes, il faut nous le faire savoir et nous donner toutes les informations nécessaires pour que nous puissions identifier leur cause.

Ces dysfonctionnements (plantages) peuvent être liées au logiciel ; mais, dans ce cas, le service SIG en serait informé. Il y a peut être une incompatibilité de matériel, cela existe aussi. A ce jour, nous n'avons pas d'informations à ce sujet. Je vous invite à en parler, après la réunion, avec Bruno FORGET, responsable du service SIG au Syndicat.

La seule difficulté que nous ayons rencontrée cette année, M. Michel CHANEL l'a expliqué précédemment, c'est dans le cadre du changement de référentiel national. La D. G. I. a eu du retard dans la mise à jour et la transmission des documents. Cela devait se faire en juin/juillet, mais a eu lieu en décembre ce qui a décalé la mise à jour des données dans les communes. Toutes ne sont pas à jour encore mais nous essayons de faire au mieux pour vous satisfaire dans les meilleurs délais. »

Question de M. Jean-Pierre DUPARCHY – Maire de Matafelon-Granges

« Nous avons longuement conversé sur la communication électronique mais nous n'avons pas évoqué la télévision numérique terrestre. Je sais que le Conseil Général s'y intéresse. Est-ce que le SIEA envisage éventuellement une participation sachant que demain de nombreux pylônes de télédiffusion vont s'arrêter de diffuser. Sur ma commune, nous sommes déjà confrontés à cela par des émetteurs émanant du Jura.

Est-ce que le SIEA a déjà discuté avec TDF de ce sujet pour éviter de voir apparaître des paraboles de partout car une télévision, une parabole, deux télévisions, deux paraboles, etc.. Une intervention du SIEA est-elle envisageable ? »

Réponse de M. Charles de la VERPILLIERE – Vice-Président du SIEA - Député

« Cette question se pose également dans d'autres communes.

Le mode de diffusion normale de la télévision numérique se fait par voie hertzienne à partir d'émetteurs. Les TDF et autres opérateurs ont pour obligation d'assurer la couverture de ses émetteurs pour 95 % des ménages ayant une télévision. Le problème se pose pour les 5 % restant.

Les solutions sont les suivantes :

- 1^{ère} solution : équipement individuel en parabole avec possibilité, sous condition de retenue, d'une aide financière ;
- 2^{ème} solution : possibilité pour les communes de faire l'équipement en émetteur mais le coût est très élevé ;
- 3^{ème} solution : le Syndicat, à travers la fibre optique avec 2 sous-solutions :
 - 1) la fibre optique est déjà dans la commune mais non reliée à l'artère principale : il faut dans ce cas rendre la commune prioritaire si celle-ci est située en zone d'ombre.
 - 2) il y a un émetteur Wifi assurant le haut débit (équivalent ADSL) : il faut mettre sur ce relais une parabole collective mais la commune doit avoir la fibre optique.

Le Syndicat a déjà commencé à travailler sur ce sujet, malgré qu'il n'ait aucune obligation dans ce domaine. Et, là où il pourra faire quelque chose avec la fibre optique, il le fera. »

Question de M. Georges BREVET – Délégué et Maire-Adjoint de Mézériat

« Pourquoi le Syndicat ne subventionne-t-il pas, dans le cadre du développement durable et des économies d'énergie, les LED pour l'éclairage des monuments par exemple. On nous répond que cela n'est pas pris en compte aujourd'hui. »

Réponse de M. Patrick CHAIZE – Directeur

« Une étude des LED a été faite, courant 2009, principalement sur l'aspect Eclairage Public, domaine de compétence initiale du SIEA. La commission ad-hoc a travaillé sur ce point mais s'est prononcée de façon défavorable sur le subventionnement des LED.

Il est vrai que l'on pourrait peut-être raisonner différemment sur l'aspect mise en valeur. Mais, nous n'avons pas eu de demandes spécifiques à ce sujet ; cet aspect reste donc très marginal. Il faut savoir que le nombre d'opérations de mise en valeur est de 12 à 15 en moyenne par an.

Le Bureau aura sûrement à se prononcer suite à des demandes de communes intéressées par cette technologie dans le cadre de mise en valeur. Mais, tout démontre à ce jour que les choses, en ce domaine, ne sont pas abouties. »

* * * * *

Plus personne n'ayant de questions à poser, M. le Président remercie l'assemblée et donne la parole à M. Xavier BRETON, Député de l'Ain puis à M. Jean BONELLI, Directeur Départemental des Territoires de l'Ain, qui représente Monsieur le Préfet.

Intervention de M. Xavier BRETON – Député de l'Ain

« Merci Monsieur le Président, Je voudrais tout d'abord saluer mes collègues Parlementaires, M. Damien ABAD, Député Européen, M. le Directeur Départemental des Territoires de l'Ain, Mesdames et Messieurs les Conseillers Régionaux, Conseillers Généraux, Maires, Maires-Adjoints, Conseillers Municipaux, Délégués. J'ai un peu de scrupule à intervenir car je suis arrivé en plein milieu de votre matinée de travail et je m'excuse de mon absence sur cette première partie mais j'avais un engagement de longue date dans un département voisin.

A la lecture des documents et à l'écoute des échanges auxquels j'ai assisté, je voudrais souligner quelques points de cette assemblée générale. Tout d'abord, au delà du 60^{ème} anniversaire, cette assemblée générale permet de faire le point sur l'activité du Syndicat. C'est l'occasion de rappeler son rôle : acteur public territorial mais aussi et surtout, principalement dans les périodes actuelles de difficultés économiques, acteur économique important par les travaux d'investissements engagés en lien avec les collectivités locales.

Cette assemblée générale, c'est aussi l'occasion de faire remonter les problèmes que vous rencontrez en cours d'année dont trois qui s'adressent en particulier aux parlementaires :

- la taxe locale sur l'électricité,
- la commission de régulation de l'énergie, question soulevée par M. Gilbert BOUCHON ,
- la question de limite de commune pour la desserte en gaz : absurdité administrative qui va jusqu'à freiner le développement économique. J'en ai pris connaissance aujourd'hui.

Il ne s'agit pas de répondre en improvisant mais de bien noter les questions et d'apporter les vraies réponses. C'est avec une grande attention que nous étudierons ces 3 dossiers avec mon collègue, Charles de la VERPILLIERE, et apporterons les réponses qui nous seront faites.

Je voudrais également intervenir, un peu plus longuement, sur l'avancement du dossier relatif au Très Haut Débit. Nous pouvons voir que d'année en année, ce dossier avance bien.

Aujourd'hui, nous sommes amenés à discuter de ce point particulier avec nos collègues d'autres départements. Nous nous apercevons que c'est une expérience qui est regardée et suivie de très près. Et, là où il y avait un pari au départ, et bien, ce pari avance de façon très réaliste. Pourtant, ce n'était pas facile. Je crois que le choix qui a été fait par le Syndicat, choix que les élus ont à prendre au cours de leur mandat, relevait d'une décision qui engage l'avenir pour 20 – 25 – 30... années ; et il s'agit de faire des choix dans un contexte compliqué.

Ceux ayant connu la phase d'électrification du territoire, si l'on devait comparer les conditions, doivent constater que beaucoup de choses ont changées. En effet, les techniques évoluent très vite et il ne faut pas se tromper dans le choix de celles-ci. Est-ce que la fibre optique continuera à marcher à hauteur de l'amortissement des investissements ? C'est une vraie question, un pari. Mais, tous les indices, émanant de spécialistes, démontrent que cette voie est la bonne. De plus, le contexte réglementaire est aujourd'hui mouvant, comprenant des logiques aussi bien publiques que privées qui s'affrontent. Alors que l'électrification, en tant que telle, était vue principalement comme un service public, ce qui permettait de faire converger tous les efforts dans le même sens. Aujourd'hui, on sait fort bien qu'il y a des intérêts publics qui sont la desserte du territoire pour éviter la fracture numérique et des intérêts privés pour les entreprises qui, dans une logique de rentabilité, cherchent à réaliser de bonnes opérations. Il faut concilier les deux et c'est aussi un élément supplémentaire qui vient compliquer les choses pour prendre les bonnes décisions.

Il faut à la fois rechercher à couvrir l'ensemble du territoire et, en même temps, avoir un haut niveau de performance. C'est une demande très forte des particuliers et des entreprises. Concilier tout cela en même temps reste une gageure avec des investissements à la clef qui sont très importants.

Alors, aujourd'hui, il ne s'agit pas de dire que le pari est gagné, c'est beaucoup trop tôt. Mais, le sentiment que j'ai, compte tenu de tout ce qui se dit autour de ce dossier, c'est que ce dossier est en train de réussir. Il est important que nous puissions encourager très fortement ceux qui ont su prendre les décisions, au bon moment, il y a quelques années, en engageant ce dossier qui était un peu un pari avec, bien sûr, une phase d'attente, de précaution et de prudence nécessaire au lancement de ce projet.

Il y a également un point important qui se pose concernant le financement du déploiement de ce réseau. Dans ce cadre, il y a effectivement, au niveau du grand emprunt national, une ligne prévue pour la couverture numérique. Il faut être très prudent car il y a beaucoup de demandes. Pour votre information, nous sommes intervenus, avec mes collègues Députés, auprès du Premier Ministre qui nous a répondu en date du 16 février 2010. Il s'agit principalement d'un courrier d'attente. Ce courrier précise, entre autres, que :

- dans le cadre du grand emprunt, 2 milliards seront consacrés au Très Haut Débit,
- les projets portés par les collectivités territoriales qui s'inscriront dans le cadre d'un schéma directeur territorial tel que prévu par la loi relative à la lutte contre la fracture numérique de décembre 2009, et en complémentarité avec ceux des opérateurs, pourront sous certaines conditions bénéficier d'un accompagnement au titre de ce grand emprunt.

Le Premier Ministre indique également qu'il transmet ce dossier à M. René RICOL, Commissaire Général à l'Investissement qui pilotera, en lien avec les Ministres concernés, le fond national pour la société numérique qui sera créé. Il s'agit simplement d'une information. L'octroi de financement sera soumis à conditions.

Par contre, soyez certains, nous nous mobilisons tous, Députés et Sénateurs, pour que ce dossier soit éligible car les besoins en financement sont importants. Voilà donc sur la question du Très Haut Débit.

Je voudrais finir en disant que cette assemblée générale est une assemblée extraordinaire puisque le SIEA fête son 60^{ème} anniversaire. C'est un anniversaire qui marque, comme toutes les décennies, et qui permet de voir tout ce qui a été fait depuis 60 ans. Il y a eu, en 60 ans, beaucoup d'évolutions et nous pouvons nous interroger sur celles à venir. Qui aurait dit, lors de sa création, que l'électrification déboucherait sur l'énergie au sens très large du terme, dont la communication électronique avec le Très Haut Débit. Quels vont être maintenant les nouveaux champs d'investigation du Syndicat pour les années à venir ? Personne ne peut le dire. Par contre, il faut être vigilant pour que des Syndicats, tel que celui-ci, aient toute leur place dans le cadre de la réforme territoriale. Il est important que la formule du Syndicat Intercommunal, tel qu'il existe au sein d'un territoire comme le nôtre, garde toute sa place. Je n'ai pas d'informations particulières faisant état d'une possible remise en cause mais c'est simplement pour dire, qu'au delà des évolutions qui pourraient y avoir au niveau des différents échelons, il faut que l'on conserve cette forme de syndicat, vraie formule de subsidiarité, ou l'échelon le plus proche du terrain est représenté et peut être directement acteur de ce qui se passe sur son territoire, tout en permettant une mutualisation des moyens à un échelon suffisamment large pour lancer des opérations d'envergure comme celle du Très Haut Débit.

Il est donc important que nous soyons tous vigilants pour que cette forme de Syndicat Intercommunal puisse continuer à exister et, pour que dans 10 ans, il puisse fêter son 70^{ème} anniversaire.

Je vous remercie. »

* * *

Intervention de M. Jean BONELLI - Directeur Départemental des Territoires de l'Ain

« Monsieur le Président, Mmes et MM. Les Parlementaires, les Conseillers Régionaux et Généraux, les Maires, je me permets de vous renouveler les excuses de Monsieur le Préfet qui n'a pas pu être là aujourd'hui.

Pour ma part, je suis très heureux d'assister à votre Assemblée Générale et d'être parmi vous. Effectivement, j'ai appris en arrivant que c'était le 60^{ème} anniversaire du SIEA et je l'ignorais. Pour les jeunes, 60 ans cela fait vieux mais pour les personnes comme moi c'est l'âge de la maturité, et c'est précisément ce que démontre le SIEA aujourd'hui avec plusieurs projets ambitieux.

Vous avez pris des délibérations qui ont conforté votre Syndicat dans sa compétence pour les infrastructures de mise en place du Très Haut Débit, entre autres. Aussi, je souhaite souligner l'ambition du projet LIAin. La fibre optique, c'est à coup sûr la solution technique la plus certaine et pour longtemps. Donc, il n'y a pas d'erreur.

La fibre optique permet de transporter l'information numérique. On parle souvent des autoroutes de l'information et tout l'intérêt du projet LIAin réside dans le fait d'avoir des routes, petites routes et chemins d'information afin que chaque maison puisse être desservie. C'est votre objectif, c'est donc un projet ambitieux, d'avenir et pour lequel vous avez toutes mes félicitations et tous mes encouragements.

Vous avez évoqué également, de manière tout à fait intéressante, l'offre de service que représente le S.I.G. départemental. Les systèmes d'information géographique sont aussi très importants. Nous avons tous besoin de S.I.G. dans les administrations et les grandes collectivités. Cela permet de géo-localiser un certain nombre de références avec les différentes couches qui composent notre sous-sol. C'est également un excellent outil pour chaque maire leur permettant de bien connaître leur commune à travers la topographie, le cadastre, la photo aérienne... La D.D.T. avec le SIEA avons travaillé sur la numérisation des P.L.U.. C'est un sujet très important car nous avons constamment amélioré le produit. De ce fait, nous avons, à ce jour, la quasi-intégralité des servitudes dans les P.L.U.. Nous-mêmes, en interne, la D.D.T., nous n'avons pas communiqué là-dessus car nous avons fait trop peu de communes, et pour 20 communes nous avons intégré le règlement, assez compliqué, de la zone du P.O.S.. Nous espérons aller assez vite pour intégrer un assez grand nombre de communes. L'intérêt de l'outil S.I.G., c'est également à terme de communiquer avec les professionnels et le grand public pour ouvrir une vraie offre de service pour l'ensemble de nos concitoyens. Sachez que pour la D.D.T., concernant l'instruction des permis de construire, nous le faisons aujourd'hui en grande partie à partir des informations numérisées.

Enfin, je dirai un dernier mot sur la Télévision Numérique Terrestre, sujet évoqué tout à l'heure par le Député, M. Charles de la VERPILLIERE. Je voudrais compléter ce qui a été dit. C'est un sujet important car, le 14 juin 2011, la télévision analogique n'existera plus dans le département de l'Ain. Nous passerons à la Télévision Numérique et donc l'Etat a mis en place un dispositif pour cet événement important. Il y a une commission départementale qui va être mis en place rapidement au niveau préfectoral, à laquelle seront associés les futurs opérateurs et les représentants des collectivités locales. L'objectif de cette commission est d'examiner, point par point, toutes les zones qui seront peu, mal ou pas du tout desservies par la T.N.T.. Cela touche essentiellement les vallées encaissées (Haut Rhône – Bugey...) mais également les plateaux élevés. Des solutions ont été évoquées par M. le Député tout à l'heure. Je vous confirme que l'objet de cette commission sera d'examiner les solutions susceptibles d'être apportées ; il y en a, elles ont été évoquées. Par ailleurs, il y aura des compensations financières apportées par l'Etat :

- d'une part, pour les collectivités qui engageraient des investissements pour des émetteurs complémentaires ;*
- d'autre part, des subventions pour les particuliers suivant différents scénarios comme obligation d'acheter une parabole liée à des conditions de ressources ; ceci, afin d'éviter la fracture numérique.*

Voilà ce que je voulais vous dire. Encore merci pour cette assemblée générale. Bonne journée à tous et merci d'avoir bien voulu m'écouter. »

M. Jean-François PELLETIER, Président, salue l'arrivée de M. Jean PEPIN accompagné de son épouse ainsi que M. Louis BAISE, qui a assisté à l'assemblée générale, conviés pour fêter le 60^{ème} anniversaire du SIEA. L'aspect administratif et règlementaire de l'Assemblée Générale étant terminé, le Président propose de passer au côté plus festif relatif au 60^{ème} anniversaire.

Discours de M. Jean-François PELLETIER – Président – dans le cadre du 60^{ème} anniversaire du SIEA

« L'assemblée générale est terminée. On va maintenant passer à un moment plus festif.

Je tiens en premier lieu à saluer nos partenaires, entreprises, maîtres d'œuvres, fournisseurs d'accès à internet, mais aussi des anciens membres du Bureau et du personnel, qui viennent de nous rejoindre et qui nous font l'honneur d'être présents pour le 60^{ème} anniversaire du Syndicat.

En ouverture d'assemblée générale, je vous ai annoncé que le Syndicat avait 60 ans en 2010. La conjoncture n'invitant pas à la dépense, les élus du Syndicat ont volontairement choisi de marquer les 60 ans du Syndicat sobrement.

Voilà donc 60 ans que le Syndicat Intercommunal d'Électricité de l'Ain œuvre chaque jour pour construire et renforcer les réseaux afin que chaque habitant de l'Ain, dispose, à la ville comme à la campagne ou à la montagne, des mêmes infrastructures.

L'égalité et la solidarité ont toujours été le fondement de chaque action que le Syndicat a entreprise.

Le Syndicat Intercommunal d'Électricité de l'Ain, ne l'oublions pas, c'est avant tout les 419 communes de l'Ain. En effet, à travers le Syndicat, chaque commune a la possibilité de participer à la mise en place des réseaux sur tout le département. Le Syndicat ne pourrait fonctionner sans la cohésion, le dialogue, et le travail d'équipe qui s'imposent maintenant comme une nécessité dans la gestion et l'efficacité de la structure.

A son arrivée au début du 20^{ème} siècle, l'électricité a suscité bien des convoitises issues notamment des disparités entre les milieux ruraux et urbains. Il est donc apparu très vite la nécessité de s'organiser afin de répondre au mieux aux nombreux besoins en matière d'électrification. Le choix de créer une structure intercommunale était très novateur, et il est important aujourd'hui de rendre hommage à Monsieur Jean SAINT CYR, Président fondateur, qui a eu un rôle décisif dans la création du syndicat et a réellement été visionnaire dans ce domaine.

Les énergies et les moyens de communication ont largement évolué depuis la création, en 1950, du Syndicat, mais les modes de gestion et la mise en place des réseaux restent semblables.

Compétence d'origine du Syndicat, l'électricité n'est pas longtemps restée seule, puisque d'autres compétences sont venues étoffer le rôle du Syndicat. L'éclairage public, les télécommunications, le système d'information géographique, le gaz, le service Énergie et récemment la communication électronique, fer de lance du Syndicat, lui donnent une dimension importante dans l'aménagement départemental du territoire.

60 ans se sont écoulés, mais il ne me semble pas que le Syndicat se soit trop éloigné de ses origines. Depuis sa création, trois Présidences se sont succédées, Monsieur Jean SAINT CYR, Président fondateur, Monsieur Jean PEPIN, Monsieur Louis BAISE, qui a assuré l'intérim, et enfin moi-même. Même si les personnalités étaient différentes, chaque président a été et est animé par la même volonté de faire que le Syndicat agisse, avant tout, dans un esprit de solidarité. Solidarité financière, solidarité de gestion, et solidarité d'action. C'est avec cette énergie première que le Syndicat a contribué et contribue toujours, dans un souci d'équité et de parité, à aménager notre territoire.

Il y a 60 ans, l'objectif était que chaque foyer dispose de l'électricité.

Aujourd'hui, à l'ère du numérique, le Syndicat agit dans la même logique en mettant tout en œuvre pour apporter dans chaque foyer un réseau fibre optique très haut débit.

Espérons que dans 60 ans, voire dans 100 ans, le Syndicat agira toujours avec la même volonté d'équité, seuls les moyens seront différents.

Nous allons maintenant visionner un film de quelques minutes qui retrace les faits marquants des soixante années qui viennent de s'écouler. Je vous laisse apprécier. »

« Visionnage du Film »

Discours de M. Jean-François PELLETIER – Président – Remerciements à MM. Jean PEPIN et Louis BAISE

« Mes Chers collègues, les 60 années d'existence du Syndicat, qui viennent de s'écouler, ont été marquées bien sûr par des actions, mais avant tout par des hommes.

Nous avons l'occasion aujourd'hui de rendre un immense hommage à deux hommes qui ont beaucoup œuvré et compté dans la vie du Syndicat. Je vous demande d'applaudir Monsieur Jean PEPIN et Monsieur Louis BAISE.

Tous deux ont eu un parcours public bien accompli que je vous propose de retracer.

Jean PEPIN :

- *Président du Syndicat de 1983 à 2007*
 - *Président du Conseil général de l'Ain de 1992 à 2004*
 - *Sénateur de l'Ain en septembre 1989, réélu en septembre 1998*
 - *Maire de St Nizier le Bouchoux de 1977 à 2001*
 - *Président du SIVOM, puis District et, ensuite, Communauté de Communes du canton de St Trivier de Courtes*
 - *et Président du Syndicat d'Électricité de la Haute Bresse.*
- Quel parcours.*

Louis BAISE :

- *Vice-Président au SIEA depuis 1977*
- *Président du SIEA par intérim de 2005 à 2007*
- *Maire de Saint Jean de Thurigneux de 1959 à 1995*
- *Conseiller général*
- *Président du Syndicat de Saint André de Corcy, et fervent défenseur de sa régie.*

Monsieur Jean PEPIN a profondément œuvré pour que le Syndicat soit une structure de poids dans le département de l'Ain. Sous sa présidence, le Comité syndical a décidé de la gratuité des travaux de renforcement et d'extension de réseaux pour les communes rurales reversant leur taxe sur l'électricité au SIEA.

Visionnaire, et voulant donné une impulsion nouvelle au Syndicat, Jean PEPIN a aussi modifié les statuts du Syndicat en créant de nouvelles compétences sous forme optionnelle dans les domaines de l'éclairage public, du gaz, de la communication électronique, et du SIG. Ont ainsi été créés en 1996, le service SIG, et en 2003 le service Énergie. Les choix faits sous la présidence de Jean PEPIN étaient novateurs et marquaient sa volonté de donner au Syndicat tous les moyens pour lui permettre de toujours être au plus près des besoins des communes et de leurs citoyens.

Monsieur Louis BAISE, quant à lui, président par intérim de 2005 à 2007, a parfaitement pris en main, au pied levé la gestion du syndicat. Soucieux de continuer le travail accompli sous la présidence de Jean PEPIN, il a aussi pris la décision effective du lancement du projet de communication électronique. Il a également décidé d'augmenter la taxe à 8 % pour la mise en souterrain des réseaux. Louis BAISE, pendant son court mandat, a su instaurer un climat de compréhension et d'amitié avec la direction, ce qui a permis la réalisation d'un travail rigoureux et de qualité.

Le Bureau et moi-même souhaitons aujourd'hui témoigner sincèrement à ces deux hommes, à toi cher Jean et à toi cher Louis, notre reconnaissance pour tout ce travail accompli, ce dévouement, ces prises de risque, cette opiniâtreté, et cette pugnacité, toujours avec un souci d'équité.

En tant que Président du Syndicat durant 24 années, mon cher Jean, nous avons décidé de te nommer Président d'Honneur du Syndicat. Tu fais partie et tu feras toujours partie de l'histoire de ce syndicat que tu as fait grandir, progresser, évoluer et prospérer. Je crois pouvoir dire que cette structure t'est chère et qu'elle restera attachée à ton image. Tu peux être fier de toutes tes actions et de tous tes choix. Tout simplement, merci Jean.

**Remise de cadeaux à M. Jean PEPIN
et de fleurs à Mme PEPIN**

Cher Louis, nous te rendons aussi hommage. Accepte ce présent, il est le témoin de notre reconnaissance et de nos sincères remerciements pour ton travail exemplaire dans une période difficile. Tout simplement, Merci pour tout ce que tu as fait pour ce Syndicat. »

Remise de cadeaux à M. Louis BAISE

Intervention de M. Louis BAISE

« Je vais me permettre de dire un petit mot mais, rassurez-vous, il y en a pour 3 minutes.

M. le Président d'Honneur, M. le Directeur Départemental des Territoires, représentant M. le Préfet, Mmes et MM les Conseillers Régionaux et Généraux, Mmes et MM. Les Parlementaires Européen et Nationaux, Mmes et MM. les Maires et Délégués des communes, Mmes et MM. les Membres du Conseil d'Administration, M. le Directeur ainsi que tout le Personnel du SIEA, Mesdames, Messieurs,

M. le Président, vous venez de me remettre un cadeau en reconnaissance de mon investissement dans les actions qui ont été les miennes qui, selon vous, ont fait vivre et feront encore vivre le SIEA. Je vous en remercie bien sincèrement. Des éloges m'ont été décernées, j'en suis confus et, pourquoi ne pas le dire, heureux aussi. J'en suis confus car il est toujours gênant d'entendre des compliments qui rappellent des activités acceptées et menées à bien avec le seul souci de faire son devoir et de tenir ses engagements. Je suis heureux et rassuré aussi, car, en quittant la Présidence par intérim, j'ai cru et eu l'impression d'avoir laissé une œuvre inachevée.

Vous vous êtes surtout penché sur la période allant de février 2005 à septembre 2007, période pendant laquelle j'ai assuré la Présidence de ce Syndicat suite à l'accident de santé dont a été victime mon collègue et ami, le Président Jean PEPIN.

Profitant de l'occasion qui m'est offerte, je voudrais publiquement renouveler toute mon estime au Président, Jean PEPIN, et le remercier encore de la confiance qu'il m'a toujours témoignée pendant les 22 années de sa Présidence et aussi, lui adresser tous mes compliments et me réjouir de voir ses mérites reconnus et récompensés par votre Assemblée Générale qui vient de le nommer Président d'Honneur de ce Syndicat pour lequel il a tant œuvré. Mon cher Jean, je t'adresse encore toutes mes félicitations.

Je terminerai mon propos en vous assurant que c'est avec beaucoup d'optimisme que j'envisage l'avenir de cette collectivité, avec la certitude que votre Conseil d'Administration et votre Directeur, tous ensemble, continueront à maintenir sur les rails de la prospérité cet important Syndicat d'Electricité qui est un des fleurons de notre Département. Je vous remercie. »

* * * * *

Conclusion de M. Jean-François PELLETIER – Président

« Mesdames, Messieurs, cette assemblée générale s'achève. Merci à toutes et tous d'avoir patienté mais je crois que la dernière partie était importante et, ô combien, émotionnelle. Vous êtes toutes et tous conviés à l'apéritif ainsi qu'au déjeuner qui suivra. Merci encore de votre présence et à l'année prochaine ».

* * * * *

